

2016-2021
Procès-verbal n° 19 de la séance ordinaire du Conseil général
du lundi 29 octobre 2018, salle du Grand Conseil, Fribourg

Présidence: M. Julien Vuilleumier

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19.31 heures.

Présence de 71/80 Conseillers généraux et de 5/5 Conseillers communaux.

Excusés (9): Mmes et MM. Rana Eltschinger-Bassil, Joël Gapany, Martin Kuhn, Thanh-Dung Nguyen, Tina Odermatt, David Papaux, Mario Parpan, Claude Schenker et Pascal Wicht.

Absent (0):

Scrutateurs: Mmes et MM. Gilles Bourgarel, Caroline Chopard, Bernard Dupré, Jean-Noël Gex, Alain Maeder, François Miche et Marie-Claire Rey-Baeriswyl.

Secrétariat: Mmes et M. Catherine Agustoni, Mathieu Maridor, Ingrid Buntschu et Nathalie Marvardi-Bürgy.

Assistance technique: M. Vincent Haymoz.

Le Président. M. le Syndic, Mme la Vice-Syndique, Mmes les Conseillères communales, MM. les Conseillers communaux, M. le Vice-Président, chères et chers collègues, j'ai le plaisir de vous saluer et d'ouvrir cette 18^{ème} séance ordinaire de la législature.

Je salue également les membres de l'administration communale, les visiteurs sur la tribune, ainsi que les représentants de la presse.

Je constate que la convocation du 8 octobre 2018, contenant l'ordre du jour de cette séance et de la séance de relevée de demain, vous est parvenue dans les délais légal et réglementaire.

Avez-vous des remarques d'ordre formel à exprimer quant à cet ordre du jour?

Tel n'est pas le cas. L'ordre du jour est ainsi approuvé.

1. Communications du Président;
2. Approbation du procès-verbal n° 18 de la séance du Conseil général du 18 septembre 2018;
3. Election d'un membre à la Commission financière en remplacement de M. Benoît Hemmer;
4. Crédit d'étude pour la requalification du Bourg – Etape 2 – Message n° 31;
Rapport de la Commission financière
Rapport de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures
Représentante du Conseil communal: Mme Andrea Burgener Woeffray, Directrice de l'Edilité
5. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 48 de Mme et MM. Lorraine Ducommun, Alexandre Grandjean et Marc Vonlanthen (PS) lui demandant d'examiner la possibilité de créer un espace d'eau en ville de Fribourg;
6. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 49 de Mme et M. Eleonora Schneuwly-Aschwanden et Jean-Pierre Wolhauser (PLR) lui demandant d'étudier la possibilité de réfectionner la partie montante du chemin de Breitfeld depuis l'intersection chemin de Lorette et Beau-Chemin;
7. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 51 de Mme et MM. Simon Murith (PDC/PVL), Vincenzo Abate (Verts), Mario Parpan (CG-PCS) et Marie-Gertrude Morel-Neuhaus (PLR) lui demandant d'étudier l'élaboration d'une politique efficace de lutte contre le gaspillage alimentaire en ville de Fribourg;
8. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 52 de Mmes Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS) et Geneviève Liaudat (PS) lui demandant d'étudier la possibilité de réaliser une enquête sur la place des enfants dans la ville;
9. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 53 de MM. Bernhard Altermatt (PDC/PVL), Jean-Pierre Wolhauser (PLR), Pascal Wicht (UDC), Elias Moussa (PS), Oliver Collaud (Verts) et Maurice Page (CG-PCS) lui demandant d'étudier (et de transmettre à la DICS) un projet d'enseignement ou de classes bilingues;
10. Bericht des Gemeinderates bezüglich des Postulates Nr. 54 von Fr. und Hr. Bernhard Altermatt (CVP/GLP) und Eleonora Schneuwly-Aschwanden (FDP), die den Gemeinderat ersuchen die Handlungsstrategie hinsichtlich der dringend notwendigen Erweiterung des Agglomerationsperimeters ("Neue Agglo") auszuarbeiten;
11. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 58 de MM. Oliver Collaud et Julien Vuilleumier (Verts) lui demandant d'étudier la mise en place d'un réseau de partage de vélos-cargo électriques en ville de Fribourg;
12. Décision quant à la transmission des postulats:
 - n° 86 de M. Claudio Rugo (PA) demandant au Conseil communal d'étudier la mise en œuvre d'une première action humanitaire citadine en vue d'accueillir cinquante migrants (hors quotas);
 - n° 87 de M. Claudio Rugo (PA) demandant au Conseil communal un plafonnement des salaires de tous les employés de la Ville de Fribourg, politiciens compris, au maximum du salaire LAA;

- n°88 de MM. Christoph Allenspach, Marc Vonlanthen et Simon Zurich (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la modification des articles 205, 206 et 207 du règlement relatif au Plan d'aménagement local et la protection des arbres;
- n° 89 de Mmes et MM. Caroline Chopard, Monica Mendez, Fabienne Menétrey, Vincenzo Abate, Gilles Bourgarel, Oliver Collaud et Francesco Ragusa (Verts) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de lutter contre la propagation des espèces néophytes envahissantes;
- n° 90 de Mme Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS) demandant au Conseil communal d'étudier les stratégies pour rendre plus soutenables la déchetterie des Neigles et la gestion des déchets de la Ville;
- n° 91 de Mme Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS) demandant au Conseil communal d'étudier les possibilités de pérenniser le projet de valorisation des enceintes, tours et fortifications médiévales de la ville;
- n° 92 de Mme et MM. Marc Vonlanthen, Christoph Allenspach, Simon Zurich (PS) et Gisela Kilde (PDC/PVL) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de favoriser la présence d'abeilles sauvages et domestiques en ville;
- n° 93 de Mme et MM. Simon Zurich, Corinne Margalhan-Ferrat et François Miche (PS) demandant au Conseil communal de présenter un rapport sur la médecine de premier recours en ville de Fribourg;
- n° 94 von Frau Gisela Kilde (CVP/GLP), die den Gemeinderat ersucht zu prüfen, ob Bücherboxen für Kinder auf öffentlichen Spielplätzen aufgestellt werden können;

13. Réponses aux questions:

- n° 100 de M. Christoph Allenspach (PS) relative à la situation du stationnement dans le quartier du Bourg;
- n° 101 de M. Christoph Allenspach (PS) relative au besoin futur en places de stationnement au sein de la commune de Fribourg;
- n° 105 de M. Claudio Rugo (PA) au sujet de la position du Conseil communal quant à la version du Bureau du Conseil général et celle du Parti des artistes relative à son expulsion de séance et au jugement rendu le 12 septembre 2018 par le Préfet de la Sarine;

14. Divers.

1. Communications du Président

Le Président.

- A. Je vous donne la liste des personnes excusées ce soir. (cf. supra).

- B. Je vous rappelle que nous sommes invités à une séance d'information qui aura lieu le jeudi 8 novembre 2018, à 19.30 heures, à la grande salle du Service de feu, route de l'Aurore 4, au sujet de la Caisse de prévoyance du personnel de la Ville de Fribourg et aux mesures que son comité prévoit de mettre en œuvre dans le cadre de la baisse de son taux technique.
- C. Veuillez également prendre note des séances d'information publiques sur la mise à l'enquête publique du Plan d'aménagement local (PAL) auxquelles nous sommes invités ainsi que l'ensemble de la population. Celles-ci auront lieu:
- lundi 5 novembre 2018, à 18.00 heures, au Centre d'animation socioculturelle du Schoenberg;
 - samedi 10 novembre 2018, à 09.00 heures, au Werkhof;
 - lundi 12 novembre 2018, à 17.30 heures, à la DOSF;
 - mardi 13 novembre 2018, à 19.30 heures, à l'Hôpital des Bourgeois.
- D. Je vous rappelle également qu'à la suite de la séance du Conseil général du mardi 18 septembre 2018, nous nous basons sur le règlement du Conseil général de la Ville de Fribourg adopté lors de cette séance.
- E. Je vous informe que le recours interjeté par M. Claudio Rugo le 21 février 2017 contre les décisions prises par le Président du Conseil général du moment, M. Christophe Giller, et, plus généralement, le Bureau du Conseil général en séance du Conseil général du 15 février 2017, a été rejeté le 12 septembre 2018 par le Préfet de la Sarine. Le 27 septembre 2018, M. C. Rugo a interjeté un recours au Tribunal cantonal contre cette décision. Dans le cadre de ce recours, le Bureau du Conseil général est invité à faire part de ses observations. Pour cela, le Tribunal cantonal lui a accordé un délai supplémentaire jusqu'au mercredi 21 novembre 2018.
- F. Je vous informe également que le recours interjeté le 15 avril 2017 par M. Claudio Rugo contre les deux décisions du Conseil général du 28 mars 2017 élisant respectivement M. Charles de Reyff au Conseil d'agglomération et Mme Anne Casabene Thévoz à la Commission de fusion, a été rejeté le 10 octobre 2018 par le Préfet de la Sarine.
- G. Dans le cadre de la mise en application de l'article 11^{ter} de notre règlement, vous allez recevoir sous peu du secrétariat du Conseil général un formulaire vous demandant d'indiquer les liens qui vous rattachent à des intérêts privés ou publics. Merci d'en faire un bon accueil et d'y répondre dans les délais indiqués.
- H. Je vous remercie de limiter vos interventions à l'essentiel.

Il ressort de notre règlement que seuls les médias ont la faculté d'opérer dans la salle des délibérations et dans la tribune du public.

Je vous rappelle également que notre règlement nous incite à avoir des débats harmonieux. Je vous remercie de vous adresser au Conseil communal, à l'Assemblée ou au Président et d'éviter toute prise à partie personnelle.

Selon l'article 50, alinéas 3 et 4 du RCG, une fois que la discussion de détail est close, les rapporteurs/euses et le Conseil communal sont invités à répondre aux interventions et à se déterminer à leur sujet.

N'oubliez pas d'insérer votre badge que vous avez reçu à l'entrée. Il sert non seulement pour la prise de parole, mais également pour attester votre présence et pour voter. Ce badge est à remettre au Sergent de ville à la fin de la séance.

- I. Enfin, je vous remercie d'apporter, avant les "Divers", vos propositions, postulats écrits et dans la mesure du possible de manifester votre intention de poser une question orale. Je vous prie de les transmettre également de façon électronique, si possible en format Word, à notre secrétariat le plus rapidement possible.
- J. Nous ferons une pause vers 21.00 heures. Selon toute vraisemblance, la séance de relevée de demain aura bel et bien lieu.

2. **Approbation du procès-verbal n° 18 de la séance du Conseil général du 18 septembre 2018**

Le Président. Y-a-t-il des remarques d'ordre formel quant à ce procès-verbal? C'est-à-dire de formuler des propositions de rectification nécessaires.

Rugo Claudio (PA). Votre décision de refuser la transmission du postulat n° 83 a été prise très à cœur par son rédacteur, il en a mal au foie encore aujourd'hui, estomaqué par un manque d'envergure à l'heure où le climat nous le réclamait.

Aussi, les plus perspicaces d'entre vous auront souligné une déformation de mes propos dans les colonnes de La Liberté, je n'y reviendrai pas. Cependant, après analyse, je suis protocolaire, certes, en vous informant que l'âge moyen des "Neinsager" a été de 51,14 ans, alors que les 24 Conseillers généraux disant oui au végétarisme – végétarisme carné prôné par le PS et la gauche caviar – totalisaient un âge moyen de 41,29 ans. Il est aussi intéressant de signaler que si l'on avait fait voter que la gente féminine qui s'y connaît habituellement ...

Le Président. M. C. Rugo, je m'excuse. Il ne s'agit pas d'une précision sur le procès-verbal. Il s'agit d'un commentaire. Avez-vous une demande de rectification?

Rugo Claudio (PA). Onze à huit, alors je saute. Onze à huit, le postulat serait passé.

Par rapport à l'âge du vote, j'aurais voulu recommander que ce thème soit discuté au Conseil des parents ainsi qu'au Conseil des jeunes du canton de Fribourg ou de la ville de Fribourg, s'il y en un.

Au niveau formel, j'en viens à la correction du procès-verbal sollicitée par M. le Président. Je me suis trompé lorsque j'évoquais mon mode alimentaire. Je serais un végétarien très particulier si, comme on peut le lire dans le procès-verbal, page 238, "je mangeais de la viande sept jours sur sept". Evidemment que je corrige ceci en vous informant que, comme Gandhi, je ne tue aucun animal pour me nourrir depuis 37 ans, et donc je ne mange pas de viande le lundi, le mardi, le mercredi, etc.

Je remercie amicalement M. le Conseiller général Jean-Pierre Wolhauser de me l'avoir rappelé. Ce n'est point son ouïe qui a failli, mais bien mes moyens d'expression.

Wolhauser Jean-Pierre (PLR). J'ai une petite correction à apporter à la page 214, article 74 alinéa 2, 4^{ème} ligne: modifier le Conseil d'état par Etat.

Le Président. Ce procès-verbal est donc adopté avec les rectifications énoncées. Mes remerciements à son rédacteur, M. Mathieu Maridor, et à ses collaboratrices.

3. Election d'un membre à la Commission financière en remplacement de M. Benoît Hemmer

Le Président. Conformément à l'article 49 de notre règlement, je décide de limiter le temps de parole à deux minutes pour les présentations des candidatures.

Discussion

Altermatt Bernhard (PDC/PVL). Die CVP/GLP-Fraktion schlägt Ihnen für die Nachfolge unseres zurückgetretenen Mitglieds Benoît Hemmer, Herrn Generalrat Simon Murith vor.

Il nous importe, avec cette candidature, de mettre en avant la génération nouvelle, la jeunesse qui prend ses responsabilités au sein de notre ville. D'entente avec les autres membres de la Commission financière, qui est connue pour son travail sérieux et la bonne ambiance dans laquelle elle œuvre, M. S. Murith saura se mettre au service du collectif.

Herr S. Murith ist ausgebildeter Jurist und hat soeben ein längeres Praktikum am Bundesgericht in Bellinzona absolviert. Er ist in zahlreichen Vereinen der Zivilgesellschaft aktiv, darunter neuerdings in der Association Monnaie Locale Fribourg, was für die Finanzkommission sicher interessant ist. Geboren im Jahr 1991 verbindet er die Qualitäten eines Mannes der Aktion und eines Mannes der Reflexion. Er wird mit der gewohnten Schaffenskraft und der notwendigen intellektuellen Redlichkeit an seine neue Aufgabe herantreten.

Wir danken Ihnen für die Unterstützung unseres Kandidaten.

Rugo Claudio (PA). Le jeu de chaises musical continue, en particulier à la Commission financière. Que valent les recommandations des grands partis politiques?

Nous sommes à mi-mandat et 45,45% des membres de la Commission financière élus le 27 avril 2016 ont quitté leurs fonctions.

Six ont su garder le tempo. A ce titre, je loue Mme L.-M. Graden, Mme A. Jungo, M. C. Bettin, et les sages vétérans de la politique M. A. Sacerdoti, M. M. Page, et le doyen d'âge M. P. Marchioni.

Le 28 février 2016, le peuple a élu un membre de ce Parlement à qui vous refusez systématiquement une place dans les Commissions, et du Conseil général, et du Conseil communal.

Je vous rappelle qu'il y a à peu près 160 places de Commissions. M. S. Murith a déjà sa place dans une autre Commission, je ne me rappelle pas exactement laquelle. Nous avons déjà trois candidats "viennent-ensuite", ça sera le quatrième dans cette Commission financière. Il serait temps de récompenser l'audace d'un tribun, élu par la vox populi, qui ne compte pas son temps dans ses engagements politiques et juridiques. C'est pourquoi, en tant que combattant des droits démocratiques helvétiques, je me présente à cette élection à la Commission financière.

Je vous remercie tous pour votre soutien et les grandes marques d'affection qui m'encouragent à persévérer dans la perspective encore éloignée d'un monde plus juste.

Le Président. Je vous confirme que les deux candidatures présentées ont suivi la procédure indiquée à l'article 26, alinéa 2 du règlement du Conseil général. C'est-à-dire qu'elles ont été déposées par écrit auprès du Bureau.

D'autres personnes souhaitent-elles s'exprimer? Ce n'est pas le cas. Je constate que le nombre de candidat est supérieur au nombre du poste à pourvoir. Les candidats sont MM. Simon Murith et Claudio Rugo.

Je rappelle que selon l'article 15 du règlement du Conseil général, si les élections ont lieu au scrutin de liste, la majorité absolue des suffrages est nécessaire au premier tour, les abstentions, les bulletins blancs et les bulletins nuls n'étant pas comptés. Au second tour, la majorité relative suffit.

Vote

Bulletins délivrés	68
Bulletins rentrés	68
Bulletins nuls	4
Bulletin blanc	0
Bulletins valables	64
Majorité absolue	33

Est élu M. Simon Murith avec 57 voix. Je félicite M. Simon Murith pour son élection.
(Applaudissements).

A obtenu des voix: M. Claudio Rugo (7).

4. Crédit d'étude pour la requalification du Bourg – Etape 2 – Message n° 31

Rapport de la Commission financière

Graden Lise-Marie, Présidente de la Commission financière. La Commission financière s'est penchée lors de sa séance du 8 octobre passé sur le Message n° 31 du Conseil communal demandant au Conseil général de l'autoriser à engager un montant de 3'025'000 francs pour le crédit d'étude en vue de la deuxième étape de la requalification du Bourg.

Comme le relève ce Message très complet, un premier crédit d'étude de 2'180'400 francs avait été octroyé en 2016 pour l'étape 1. On nous a indiqué que le Conseil communal aurait souhaité présenter la demande de crédit d'ouvrage pour l'étape 1 en même temps que le présent Message. Cela n'a pas été possible car l'étape 1 est encore bloquée par des oppositions ou recours. La possibilité de construire ce nouveau parking situé au Petit-Paradis a été présentée comme l'élément qui permettra vraisemblablement de déclencher la mise en œuvre de l'étape 1.

Pour rappel, dans le cadre du budget 2018, le Conseil communal avait annoncé, en catégorie III, un montant de plus de 3,9 millions de francs (page 31) pour le crédit d'étude de l'étape 2. Nous nous réjouissons donc de constater que le crédit effectivement demandé n'est plus que de 3'025'000 francs, soit 900'000 francs de moins. Cette différence a notamment été expliquée par les précisions qui ont d'ores et déjà pu être récoltées dans le cadre du crédit d'étude de la phase 1 et qui ont donc permis de cibler plus précisément les besoins pour le crédit d'étude de la phase 2.

Ce montant de 3'025'000 francs se divise en trois rubriques (page 32):

- a) honoraires pour 2'150'000 francs;
- b) frais secondaires pour 650'000 francs;
- c) salaires pour 225'000 francs.

Précisons ici que dans les frais secondaires figure un montant de 40'000 francs pour le traitement des oppositions, montant qui représente 2'000 francs de frais de secrétariat et 38'000 francs d'honoraires d'ingénieurs et d'architectes, lesquels doivent étudier les propositions faites par les opposants. De plus, les salaires dont il est question représentent l'équivalent de 1 EPT par année pour le poste de chef de projet.

Le Message relève que le projet de l'étape 2 sera subventionné par le Fonds d'infrastructure fédérale et/ou par l'Agglomération, dans le cadre des projets d'agglomération de 2^{ème} et 3^{ème} génération.

Sur un total de plus de 32 millions de francs, la Ville estime ainsi pouvoir recevoir un montant subventionné de 6'645'000 francs, ce qui laisse un solde à sa charge, pour cette deuxième étape, de près de 26 millions de francs. Rappelons cependant ici que le financement des mesures du PA3 ne sera assuré qu'une fois que les décisions auront été prises par les Chambres fédérales au courant 2019.

Confortée par l'opération neutre en termes de places de parc, à savoir le maintien durant les travaux, mais également après ceux-ci, des 356 places de parc publiques présentes actuellement dans le quartier du Bourg, la Commission financière s'est réjouie du fait que la construction de ce nouveau

parking offre également des perspectives de rendement pour la Ville – à titre indicatif, le taux d'occupation du Parking des Alpes aujourd'hui est proche des 100%.

Dans cette optique de rendement, nous avons été satisfaits d'apprendre que le nombre de places de stationnement constructibles dans ce nouveau parking n'est pas forcément plafonné à 200 places, mais qu'il pourrait être augmenté à 230, voire 270 – toujours dans le respect de l'opération neutre précitée, à savoir 356 places avant, 356 places pendant et après.

Certains membres de la Commission financière ont toutefois regretté que l'option "négociation avec le parking des Alpes" n'ait pas été menée plus en avant, soit pour son agrandissement ou sous l'angle de la liaison entre les deux parkings, tout comme celle de l'agrandissement du parking de la Grenette.

De plus, certains membres ont regretté que cette nouvelle solution pragmatique de parking vienne un peu tard; à leurs yeux, les travaux de requalification auraient dû pouvoir se faire une fois un parking construit, permettant une relocalisation des places en surface de façon optimale durant les travaux également, pas seulement à leur échéance.

A ce propos, les représentants du Conseil communal, à savoir la Directrice de l'Edilité et le Directeur de la Police locale, ont indiqué qu'il n'était aucunement exclu que l'on commence par la construction du parking plutôt que le reste des travaux envisagés dans cette deuxième étape, dans la mesure où cela semble en effet être de nature à faciliter la poursuite des travaux de requalification.

S'agissant de la manière envisagée pour éviter que les places de parc soient utilisées par des pendulaires, mais uniquement par des habitants ou des visiteurs-clients du quartier, il a été expliqué que cela passerait par la tarification du parking, qui serait adaptée à la typologie des places (habitants ou visiteurs-clients) et exponentielle. A ce titre, le parking lui-même devient un outil de la gestion de la mobilité, en mains de la Ville, ce qui est très intéressant.

Par conséquent, c'est consciente du fait qu'il serait aberrant d'avoir une magnifique requalification du quartier du Bourg avec un maintien des voitures en surface que la Commission financière, par 7 voix pour et 1 abstention, préavise favorablement l'octroi de ce crédit d'étude pour l'étape 2 et vous invite à en faire de même.

Rapport de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures

Allenspach Christoph, Vice-Président de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures. Le dossier de la requalification du Bourg est un serpent de mer et les membres de la Commission de l'édilité sont bien conscients de la problématique. La discussion intense sur le Message du crédit n° 2 l'a bien prouvé. Cependant, la Commission n'a pas voulu entrer dans l'argument, voire la polémique, autour des places de stationnement mais obtenir un maximum d'informations pour juger si les propositions du Conseil communal pourront ouvrir une porte de sortie à cette impasse.

Je remercie Mme Andrea Burgener Woeffray et M. Pierre-Olivier Nobs, présents pour le Conseil communal, ainsi que Mme Nicole Surchat Vial et M. Antoine Baertschi, du Service d'urbanisme et d'architecture, et M. Antoine Bussard, du Service de la mobilité, pour les informations complémentaires qu'ils nous ont données.

La partie aménagement du dossier ne pose pas de problèmes spécifiques. La Commission est d'avis que l'option donnée dans le Message concernant les places et rues de la deuxième étape va bien dans la bonne direction d'une revalorisation du centre historique de la ville. Les membres de la Commission ont toutefois évoqué certains points qui devraient être pris en compte lors de l'étude du projet définitif et pour lesquels Mme la Directrice de l'Édilité a confirmé la volonté d'entrer en matière.

1. Le mobilier urbain et l'infrastructure de détente et de rencontre est à déterminer;
2. Le nombre d'arbres à planter, par exemple sur la place de Notre-Dame, est à définir plus clairement;
3. L'utilisation future des places et rues par le trafic motorisé est à clarifier;
4. Le confort pour les personnes à mobilité réduite sur les surfaces pavées doit être garanti;
5. La nécessité du pavage au passage des bus est peut-être encore à étudier. A ce propos, le Conseil communal rend attentif au fait que l'entretien du pavage sera assez conséquent, à cause de l'utilisation du sable entre les pavés pour rendre la surface plus perméable.

La question du stationnement dans le Bourg reste la plus complexe vu les intérêts extrêmement divergents, et il est envisageable qu'elle restera compliquée encore à long terme. En 2005, dans son Plan directeur de la Ville historique, le Conseil communal s'est soumis au principe de compensation des places de stationnement. Depuis, les solutions proposées, comme l'agrandissement du parking de la Grenette, n'ont pas abouti. Aujourd'hui, le Conseil communal propose le nouveau parking du Petit-Paradis – c'est un beau nom pour descendre dans les catacombes – soit un parking avec au moins 200 places réparties sur quatre étages souterrains. On comprend les avantages mentionnés par le Conseil communal. La Commune en tant que propriétaire de la quasi-totalité du sol et par son financement public peut maîtriser cette fois la construction, contrairement à la Grenette où elle ne tient qu'entre 28% et 29% des actions. Cependant, la Commission se pose encore les questions suivantes:

1. Est-ce que la nouvelle solution du parking pourra vraiment résoudre la problématique du stationnement dans son ensemble?
2. Est-ce que le projet sera réalisable techniquement et dans un temps raisonnable?

Le Message évoque les chiffres concernant le nombre de places de stationnement à disposition sur le domaine public et à compenser lors du réaménagement. Le périmètre qui est indiqué à la page 22 ne correspond pas du tout au périmètre réel et j'espère que par la suite cela sera modifié. Pour les étapes 1 et 2, 169 places seront à compenser, soit provisoirement du côté du Schoenberg, soit dans les parkings de la Grenette et du Petit-Paradis. Ce dernier aura une capacité, en principe, de 200 places, c'est-à-dire pratiquement l'équivalent des places à compenser pour les étapes 1 et 2. Par contre, la solution pour l'étape 3, avec une compensation de 130 places supplémentaires, reste encore à résoudre.

La Commission se pose notamment des questions concernant l'avenir du parking de la Grenette et sa capacité de compensation à moyen terme. L'agrandissement de 100 places de stationnement évoqué à la page 21 du Message reste pour le moment incertain. Est-ce possible que les places existantes se libèrent à la suite du départ de certains Services du canton et de la Police cantonale?

Aujourd'hui, le Canton a environ 140 places à disposition pour ses employés. L'incertitude règne également quant à un éventuel plan de mobilité du Canton, lequel ne semble pas vouloir avancer dans ce dossier. Cette attitude anachronique, pour utiliser le terme exprimé par un membre, est vivement déplorée par la Commission. Le jour de la séance, le départ de la DAEC en 2019 n'était pas encore connu. Il change les données de façon certaine. Conformément à la discussion de la Commission, je demande au Conseil communal de réexaminer rapidement les questions de places de stationnement qui pourraient se libérer par les départs de Services cantonaux ainsi que celles ayant trait aux plans de mobilité. Ceci ne peut certes pas résoudre toute la problématique mais accélérer la réalisation de la première étape, et ceci même sans faire recours à un stationnement provisoire du côté du Schoenberg.

Concernant le nouveau parking proposé, le Conseil communal est bien conscient qu'il demande un crédit à risque. Les coûts de l'étude d'environ 1,5 million de francs sont importants et l'étude doit répondre à de nombreuses inconnues et chercher des solutions convaincantes pour la construction et pour un chantier qui dérange très peu, ainsi que pour la mobilité, les aspects de la protection du patrimoine, l'utilisation future de la place, etc. Certains membres de la Commission ne cachent pas qu'un parking au milieu du quartier historique est encore anachronique. Ils se demandent si cela ne va pas provoquer une augmentation du trafic dans la zone. Il reste également à démontrer que le terrain est constructible. Certains membres de la Commission se demandent pourquoi l'alternative du côté du Schoenberg n'est plus prise en compte. Elle souhaite également que la discussion avec les propriétaires du parking des Alpes continue afin de trouver une solution pour une liaison des deux parkings, ce qui faciliterait la question de la mobilité. Et, il reste à convaincre les milieux de la protection du patrimoine et certainement les riverains.

Finalement, je me permets encore d'ajouter une dernière question, qui n'a pas vraiment été discutée lors de notre séance de Commission, et visiblement pas non plus lors de celle de la Commission financière. Quelle sera la procédure pour l'attribution des mandats de la deuxième étape du réaménagement du Bourg? Je veux dire: à qui les mandats?

Vous l'avez compris, les neuf membres présents vous recommandent, après toutes ces questions, l'approbation du crédit d'étude. Certains donnent leur accord du bout des lèvres pour le moment, conscients qu'il n'y a pas de solution meilleure en l'état et que le dossier doit enfin sortir de l'impasse. La Commission demande tout de même que le Conseil communal présente les résultats de l'étude de façon formelle ou informelle aux membres du Conseil général avant une mise à l'enquête du projet. Ceci pourrait éviter des modifications importantes lors de la demande d'un crédit d'ouvrage.

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. Je remercie la Commission financière ainsi que la Commission de l'édilité pour leur soutien apporté à ce Message.

Nous avons eu des discussions constructives. Certaines remarques pertinentes ont été retenues, j'y reviendrai. J'ai consulté le procès-verbal de la séance du Conseil général du 11 octobre 2016, séance à laquelle nous avons débattu du crédit d'étude pour l'étape 1 de la requalification du quartier du Bourg. Je vous avais annoncé mon intention de vous soumettre le même soir et le crédit d'étude pour l'étape 2 et le crédit d'ouvrage pour l'étape 1. Ce dernier ne peut pas encore être présenté car le dossier, comme l'a dit Mme la Présidente de la Commission financière, est bloqué par des recours. Le grief principal étant la relocalisation des places de parc de l'autre côté du pont de Zaehringen. Nous ne voulons pas attendre les décisions qui sont actuellement déposées pour traitement à la

DAEC, puisqu'il s'agit d'une procédure selon la loi sur les routes. Nous nous sommes concentrés sur la rédaction du Message concernant le crédit d'étude pour l'étape 2 et de vous le présenter. Les négociations dans le cadre des séances de conciliation ont bien démontré que les opposants aimeraient avoir une garantie ferme de la construction du parking que nous proposons aujourd'hui à l'heure actuelle.

Le Message qui vous est soumis ce soir traite deux volets: la requalification de l'étape 2 dont le périmètre est délimité en couleur bleu à la page 11 du Message et l'étude relative à un parking appelé Le Petit-Paradis. La requalification de l'étape 2 suit la même conception que celle de l'étape 1: enlever les éléments incohérents pour créer une unité nouvelle et retrouver la qualité d'origine des espaces publics du centre historique du Bourg.

Plusieurs éléments sont à souligner et ont été discutés au sein de l'une ou l'autre Commission.

- Le périmètre sera doté d'un pavage continu en grès calcaire de Flysch, bien sûr avec une sous-structure adaptée avec un jointage au ciment pour assurer une meilleure résistance aux sollicitations mécaniques des freinages et démarrages là où passent les bus. Certains pavés anciens seront conservés ou repris d'autres endroits du périmètre.
- Des arbres seront plantés. Nous avons entendu la demande de la Commission de l'édilité visant à en planter le plus possible. Je me permets de vous dire aujourd'hui que les images que vous trouvez dans le Message ne sont que des illustrations. Il est prévu de réduire l'emprise des voies de circulation sur la rue, ce qui permettra d'élargir le trottoir du côté du restaurant du Gothard ou du Boccalino et de rééquilibrer le rapport entre la surface minérale de la chaussée et la présence végétale de la place arborée.
- Des discussions dans les deux Commissions ont démontré que les espaces devraient être équipés de mobilier urbain. Des propositions seront étudiées en ce sens.
- Le vrai enjeu urbanistique sera l'implantation de l'entrée du parking dans ce milieu fortement sensible.

Ce qui m'amène au deuxième volet consacré à l'étude du parking.

La proposition retenue à l'heure actuelle pour développer l'étude du nouveau parking s'appuie sur des conditions définies avec le Service des biens culturels et les ingénieurs consultés. Nous ne pouvons pas dire aujourd'hui avec certitude où et si le parking pourra être implanté. Néanmoins, les premières études ont démontré que la localisation la plus appropriée se situerait à l'intersection entre la route des Alpes et la place du Petit-Paradis. D'autres études devront être faites, à savoir celle sur l'usage et l'évolution des besoins en parking et la réversibilité respectivement la reconversion d'un tel parking. Nous avons tous pu lire dans la presse de samedi dernier que l'Etat veut acheter le bâtiment Swisscom à la route des Arsenaux et qu'une bonne partie de la DAEC et d'autres Services de l'Etat pourraient s'y installer. Cette annonce est une nouvelle donne. Elle ouvre de nouvelles discussions avec la SI Grenette SA. L'analyse fine des places qui se libéreraient au parking de la Grenette devrait être faite par son Conseil d'administration en partenariat avec le Conseil communal. Les deux parties pourraient y trouver leur compte. Je réponds donc favorablement à la demande du Vice-Président de la Commission d'édilité.

L'aspect financier de ce Message se résume par les éléments que la Présidente de la Commission financière a aussi évoqués. Environ la moitié du montant total sera dépensé pour l'étude de la

requalification, l'autre pour l'étude du parking. Le crédit servira au développement de l'avant-projet, du projet de l'ouvrage, de la procédure de demande d'autorisation de construire, des appels d'offres et leur comparaison, ainsi qu'à l'établissement d'un devis général estimé à +/- 10%. Le crédit se divise en trois parties, à savoir les honoraires pour les architectes, ingénieurs et pour d'autres spécialistes, les frais secondaires et le salaire du Chef de projet. L'expérience nous a démontré dans le cadre de traitement d'oppositions pour l'étape 1 que des architectes doivent être sollicités pour étudier des variantes afin d'entrer en dialogue avec les opposants et cela coûte. C'est pour ça que nous avons intégré un montant de 40'000 francs dans ce crédit d'étude pour l'étape 2. Le coût de construction a été chiffré à 32'500'000 francs, dont environ 6,6 millions de francs qui seraient payés par des mesures inscrites au PA2 et au PA3, pour autant que la mesure au Petit-Paradis, décrite à la page 29 soit reconnue en catégorie I dans le PA4. Avec le montant de 3'025'000 francs, nous nous situons 900'000 francs en dessous de ce que nous avons estimé dans le cadre du budget 2018.

Wenn Sie, sehr geehrte Damen und Herren – trotz der Vorbehalte, die Sie haben mögen und die wir gerne studieren – wenn Sie heute den Studienkredit freigeben, dann unterstützen Sie den Gemeinderat darin alle Möglichkeiten auszuschöpfen um die Wiederaufwertung des Burgquartiers zum Erfolg zu führen. Studienkredite sind auch dafür da noch Ungedachtes anzudenken. Deshalb sind meiner Kollegin und meinen Kollegen aus dem Gemeinderat Ihre Interventionen heute Abend so wichtig. Gerne gebe ich das Wort weiter an den Mobilitätsdirektor Pierre-Olivier Nobs.

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité. Vous avez déjà bien entendu les enjeux du Message en matière de mobilité de la bouche de la Présidente de la Commission financière et de celle du Vice-Président de la Commission de l'édilité.

Les enjeux de requalification du quartier du Bourg sont majeurs. Le stationnement et la gestion du stationnement ne sont qu'un moyen pour y arriver. Dans les enjeux de mobilité en plus de la création et en tout cas de l'étude concernant un parking que l'on peut appeler du Petit-Paradis, du Tilleul, de l'Espoir ou de l'Espérance, il y a plein d'autres éléments intéressants que j'aimerais vous citer et que j'espère, pendant cette soirée et durant nos débats, pouvoir vous démontrer. En plus de la compensation des espaces publics libérés par les 200 places prévues dans le parking à l'étude, nous allons pouvoir améliorer grandement la situation des transports publics dans cette étape. Il s'agira notamment d'améliorer l'interface des transports publics tout en garantissant l'électrification permettant la pérennisation de la traction électrique des trolleybus dans le quartier, dans toute la ville et dans l'agglomération puisqu'il s'agit d'un système qui se veut d'ensemble.

Au niveau des piétons, nous avons la volonté de rendre plus sûr et plus confortable tout ce secteur et de donner des espaces très larges, comme l'a dit la Directrice de l'Edilité, du côté du café du Gothard, ceci, bien entendu, en parfaite coordination avec la place des Ormeaux et l'arborisation projetée. Ces espaces piétons serviront aussi à améliorer l'attractivité de l'interface des transports publics.

Concernant les vélos, nous allons pouvoir améliorer l'offre de stationnement de vélos, la doubler et garantir plus de sécurité et de confort. Pourquoi? Tout simplement parce que nous allons modifier les espaces dévolus aux voitures. Ces espaces sont d'un autre temps et ont des normes obsolètes, puisque nous faisons passer 25'000 voitures par jour dans ce secteur. Il est évident qu'en remaniant ces espaces destinés au trafic individuel motorisé, nous allons améliorer la situation des cycles.

Puisque l'objectif est de compenser les places de stationnement dans des endroits connus, nous allons pouvoir maintenir le trafic actuel. Nous n'allons pas l'augmenter puisque nous avons

aujourd'hui une génération de trafic créée par 356 places. Demain, nous aurons une génération de trafic créée par 356 places. Par contre, la sempiternelle recherche de places de parc risque d'être grandement atténuée et je pense que nous aurons même un bénéfice en matière de diminution des nuisances liées au trafic individuel dans ce quartier.

Dans ce Message, les enjeux de mobilité sont comme je vous l'ai dit, d'offrir plus de qualité de vie, du potentiel pour le développement de l'économie touristique, une connexion en transports publics de meilleure qualité, des avantages et des améliorations pour les piétons, pour les vélos et les transports individuels motorisés. Bien sûr, j'aimerais encore rassurer tant la Présidente de la Commission financière que le Vice-Président de la Commission de l'édilité en lien avec la connexion des Alpes. Vous l'avez lu dans le Message, la volonté de prévoir et d'étudier un parking qui soit en phase avec l'actuel parking des Alpes est là. Vous avez raison, d'insister sur ce point même s'il faut trouver l'accord de 100 propriétaires d'une PPE, comme l'a dit une fois Mme la Présidente de la Commission financière. C'est parce que ceci est difficile que c'est intéressant. Et oui, c'est difficile mais ce n'est pas impossible. Si cela a été étudié, le temps travaillera pour nous. Pour ce qui est de la Grenette, pour vous rassurer également, les belles nouvelles du déménagement de la DAEC permettent en effet d'imaginer et de relancer la donne et d'imaginer l'utilisation d'un potentiel libéré. Il est évident que nous connaissons le besoin. Nous avons besoin de 100 places dans la Grenette. Si nous arrivons à en créer 200 à Petit-Paradis et si nous pouvons trouver ces 100 places sans agrandir le parking de la Grenette, ce n'est pas un tabou d'y réfléchir.

Discussion générale et entrée en matière

Rapport du groupe de l'Union démocratique du Centre

Marchioni Pierre (UDC). Le groupe UDC a longuement analysé et évalué avec attention le Message n° 31 concernant le crédit d'étude pour la requalification du Bourg. Rappelons que le groupe UDC a toujours été très critique à l'égard de ce projet, considérant d'une part que le point d'accrochage principal est et demeure les possibilités de parcage tant pour les habitants que pour les visiteurs. En outre, nous estimons également que le poids financier à long terme de ce projet, lié aux autres investissements prévus dans le même laps de temps, outrepassa les capacités de notre ville. Certes, une zone piétonne dans un quartier historique a de quoi séduire mais n'oublions pas que si ce quartier doit vivre et offrir des possibilités de développement à des commerces et à des places de travail, certaines conditions doivent être respectées, notamment:

1. Des parkings de proximité immédiate en suffisance soient disponibles. C'est là la condition sine qua non pour assurer le développement des commerces et la bonne marche des restaurants. Et là il ne faudrait pas se tromper de priorité, les parkings doivent être disponibles avant ou au moins en même temps que la zone piétonne sera créée.
2. Ensuite plus les zones piétonnes grandissent, plus les reports de trafic deviennent un casse-tête. L'analyse de cette problématique doit être une priorité. Les riverains du secteur concernés accepteront les nouveautés pour autant qu'ils n'aient pas à supporter des nuisances hors normes.
3. De nombreux touristes sur deux roues motorisées ou non, visitent notre ville. Certes, vous parlez d'un projet évolutif et adaptable en précisant que les places pour les deux roues motorisées seront limitées et que l'offre restera en l'état actuel. Nous aurions cependant souhaité davantage de précisions, notamment sur les emplacements choisis pour ces engins.

4. Les voyages touristiques en bus ont la cote. Où seront situées les places dont ces bus auront besoin? Vous parlez de trois cases placées hors périmètre. Est-ce suffisant? Nous aurions souhaité savoir où se situent ces emplacements et également où se trouvent les deux places de dépose prévues.

Nous nous trouvons donc face à un choix cornélien. En effet, si nous savons qu'une partie des places de parc supprimée en surface sera compensée le long de la route de Berne, voire de Bourguillon, il n'en reste pas moins que plus de 200 places demeurent orphelines. Or soyons clairs d'entrée de cause, la route de Berne est trop éloignée du centre du Bourg pour répondre aux attentes du consommateur. Quant aux 200 autres places, il est évident que la Grenette et le Petit-Paradis les absorberaient sans difficulté. Mais voilà, ces deux options sont et demeurent des options sans aucune garantie de réalisation. Dès lors, plus de 200 places en surface demeureraient orphelines pendant au moins cinq ans, largement le temps de voir les derniers bistrots et les derniers commerces prendre le large ou déposer le bilan. Permettez-nous de vous rappeler également qu'en 2016 déjà, nous avons déposé un catalogue de sept questions concernant l'ouverture de discussions avec les propriétaires du parking des Alpes. Les réponses données à ce moment ne faisaient pas preuve d'un grand enthousiasme, alors qu'aujourd'hui la commune s'approche sérieusement de nos propositions d'alors. Permettez-moi ensuite une remarque personnelle. La quasi-totalité des villes devant faire face à une situation de réhabilitation de quartier historique, que j'ai visitées tant en Europe qu'à l'étranger, ont procédé de manière à garantir la survie des commerces et de la restauration en assurant en premier lieu les places de parcs en suffisance. Pourtant, ne vous détrompez pas, si les places de parc présentent un problème à notre avis vital, il n'est pas le seul. L'investissement total relatif à la réhabilitation du Bourg devrait avoisiner les 50 millions de francs desquels vous déduirez bien sûr quelques millions de subventions. Il faut y ajouter la place de la Gare et ses environs, sans oublier la Caisse de prévoyance et d'autres infrastructures de moindre importance qui provoqueront une explosion des dettes de la Ville. Quelle impression cette débauche de dépenses va-t-elle produire sur les discussions relatives à la fusion? Que se passera-t-il si les tendances actuelles de hausses de taux d'intérêts, de poussée de taux d'inflation se poursuivent? Nous l'avons du reste déjà dit, la sagesse dans un tel environnement voudrait qu'un rééquilibrage dans le temps soit fait, accompagné d'une analyse approfondie sur ce que la Ville, respectivement ses contribuables, peuvent se payer et sur un certain luxe qui pourrait faire l'objet d'une réflexion menant à quelques économies qui n'enlèveraient rien à un projet certes tentant, mais très lourd à supporter.

Pour terminer, le groupe UDC estime qu'il est encore temps de modifier l'approche et la cadence des travaux envisagés. Nous maintenons notre analyse fondamentale concernant les places de parc vitales pour l'avenir du Bourg et arrivons à la conclusion que, dans l'environnement actuel, il ne nous est plus possible de suivre la voie tracée par le Conseil communal. Nous sommes évidemment prêts à réviser notre décision en fonction de l'engagement concret et irrévocable de la Ville de Fribourg d'inclure la construction des aménagements nécessaires au remplacement intégral de toutes les places de parc supprimées en surface. Ces aménagements se situeront évidemment dans les abords immédiats du Bourg. Ainsi, à aucun moment, les riverains et les visiteurs du Bourg n'auront à souffrir d'un déficit de places de parc par rapport à la situation actuelle. Dès lors, nous demandons au Conseil communal s'il peut confirmer que sa volonté est d'inclure le parking souterrain, Petit-Paradis, Grenette ou autre, dans la phase 2 et de s'y tenir.

Rapport du groupe Centre gauche-PCS

Page Maurice (CG-PCS). Vous comprendrez rapidement que je ne suis pas de l'avis de M. P. Marchioni. Le groupe CG-PCS est partiellement satisfait de ce Message. Il le soutiendra en l'absence de meilleures solutions, comme l'a dit M. C. Allenspach. Il présente un certain nombre de lacunes auxquelles l'étude devrait permettre de répondre, d'où une série de remarques et de questions.

La première remarque n'est pas forcément une question. Evidemment, c'est une grande déception pour nous de ne pas avoir en même temps, comme promis, le crédit d'ouvrage de l'étape 1. Le pont de Zaehringen a été fermé en 2014, cela fait quand même quatre ans. Nous avons donc une réalisation qui traîne beaucoup trop, d'autant plus qu'une réalisation aurait naturellement dû être faite avant même la mise en service du pont. Il n'est donc pas étonnant que le quartier du Bourg se meurt. Il n'est pas acceptable aujourd'hui qu'une large frange de la population de la ville soit prise en otage par quelques opposants défendant finalement leurs intérêts privés. Avec leur position d'arrière-garde, les commerçants et les restaurateurs ne font finalement que creuser leur propre tombe. Nous sommes aussi les otages de ce fameux Plan directeur de la ville historique. Lui aussi a été construit il y a déjà plus de dix ans. Ce Plan érige en dogme la compensation un pour un de toutes les places de parc en surface. Cette disposition nous paraît aujourd'hui obsolète. Elle ne tient absolument pas compte de l'évolution de la mobilité et du développement des transports publics. Il faut quand même rappeler que le Bourg est un quartier actuellement déjà très bien desservi par les transports publics avec quatre lignes de bus sur vingt, plus les bus régionaux, les P+R, le covoiturage, l'autopartage, la mobilité douce, le vélo, le vélo cargo électrique, la trottinette, la trottinette électrique, les abonnements combinés entre transports publics et voiture électrique, etc., j'en passe et des meilleures. Cela veut dire qu'il y a de nombreuses alternatives à la voiture personnelle aujourd'hui.

La Radio suisse romande, La Première, pas plus tard que ce matin, nous rappelait que dans les villes de Berne, Bâle et Zurich, la majorité des ménages n'ont plus de voiture. Pourquoi Fribourg ne pourrait pas s'en inspirer? La déprivatisation de la voiture individuelle est en marche. Une voiture Mobility élimine huit à dix voitures personnelles. C'est quand même assez intéressant. Certes, il n'y a que 3'000 Mobility en Suisse, mais c'est déjà pas mal. Une voiture personnelle passe le 95% de sa vie garée sur un parking. Aujourd'hui, je crois qu'il n'est plus tolérable de faire cela sur l'espace public. Dans le Message, il n'est malheureusement quasiment pas question de ces changements. C'est une lacune et nous demandons explicitement au Conseil communal d'inclure cette problématique dans le crédit d'étude, afin d'éviter de nous retrouver dans quelques décennies avec de lourdes infrastructures devenues inutiles et obsolètes. Vous me direz que c'est un vœu pieux, mais je me permets de l'exprimer quand même.

De peur de retarder de plusieurs années de nouveau la réalisation du projet, nous ne pouvons malheureusement pas remettre en cause aujourd'hui ce Plan de la ville historique. Nous acceptons donc ce crédit d'étude dans la mesure où nous voulons absolument avancer sur l'aménagement du Bourg. Le cas échéant, cette étude du parking du Petit-Paradis devrait aussi pouvoir nous dire qu'il n'est pas réalisable, soit pour des raisons matérielles et techniques, de gestion, de mobilité ou encore pour des raisons de coûts financiers. Nous avons également le sentiment désagréable d'être des otages de la SI de la Grenette, qui visiblement rechigne à vouloir trouver des solutions pour le réaménagement de son parking, qui devrait être une partie de la solution. Là encore les intérêts privés de quelques propriétaires et de quelques fonctionnaires cantonaux privilégiés semblent prévaloir sur le bien du quartier. C'est tout à fait regrettable. Nous demandons donc que le Conseil

communal use de toute son influence pour faire bouger les choses, en particulier en ce qui concerne le départ planifié ou prévisible de Services de l'état. Si l'on récupère déjà plusieurs dizaines, voire 100 ou 150 places, de ce côté-là, peut-être que le Petit-Paradis ne sera plus forcément aussi nécessaire.

Le réaménagement de la zone 2 correspond en tout point à celui de la phase 1, qui a déjà été largement discuté et débattu dans cette enceinte. Je n'ai pas beaucoup de remarques supplémentaires à faire. Nous le jugeons donc positif et de bonne facture. Nous attirons l'attention sur quelques points qui ont d'ailleurs déjà été cités:

- un aspect très minéral doit être compensé par davantage de plantations et de végétation, notamment sur la place Notre-Dame, pour apporter de l'ombrage et de la fraîcheur en été;
- le pavage de l'ensemble des surfaces nous semble une bonne solution. Nous attendons cependant quelques réponses sur, d'une part la question du bruit de roulement des véhicules, en particulier des bus, et d'autre part, sur la solidité de la chaussée au passage des très nombreux bus qui transitent encore par ce quartier;
- le mobilier urbain n'est pas évoqué dans le Message. Or, c'est quand même un élément assez essentiel de l'aménagement. L'étude non plus ne devra pas négliger cet aspect-là.

C'est avec ces quelques remarques que le groupe CG-PCS acceptera le Message tel qu'il nous est proposé.

Rapport du groupe démocrate-chrétien/vert/libéral

Python Jean-Frédéric (PDC/PVL). Le groupe PDC/PVL a étudié le Message n° 31 concernant le crédit d'étude pour la requalification du Bourg - Etape 2.

Zur Einleitung: Wir begrüßen, dass der Gemeinderat gleich zu Beginn alle aufmerksam macht, dass die Neugestaltung des Burgquartiers einen grösseren Perimeter umfasst, d. h. der Gemeinderat muss die erste, aber auch parallel die zweite und dritte Etappe studieren. Gleichzeitig muss der Gemeinderat die Auflagen des Richtplanes des historischen Burgquartiers einhalten. Diese verlangen, dass kein Parkplatz verloren geht. Jeder Parkplatz muss im gleichen Perimeter wieder ersetzt werden. Ohne die Einhaltung dieser Auflage kann das Projekt nicht verwirklicht werden und wird gar nicht möglich sein.

Afin de garantir l'accessibilité du quartier tout en évitant le transit, nous encourageons le Conseil communal à poursuivre dans ce but et nous le félicitons d'avoir pris le taureau par les cornes, en proposant l'idée du parking sous la place du Petit-Paradis. Ceci fait trop longtemps que les commerçants, les services, les habitants, les restaurateurs, les hôteliers souffrent d'un manque de places disponibles dans ce périmètre.

Propositions de requalification

En matière de proposition de requalification, celles émises dans le Message permettent d'augmenter l'attractivité de notre centre historique. En outre, de grands périmètres d'étude de l'étape 2 doit permettre aux habitants et aux commerçants de s'approprier à nouveau leur quartier, comme la place des Ormeaux ou la place de l'Hôtel-de-Ville. Nous soutenons la valorisation de la place des Ormeaux avec une double rangée d'arbres tout comme le fait de remettre le Tilleul au milieu du

village. Cet arbre, plus vieux que la plupart des maisons du quartier, qui était jadis un lieu de rencontres, d'échanges et de marchandages, de jugements, un point central de notre ville historique.

Betreffend Materialisierung des Perimeters sind wir weiterhin überrascht, dass die Stadt immer noch "tout en pavés" plant. Achtung die Baukosten, Achtung die Hitzeabstrahlung der Pflästerung, Achtung auf die mangelnde Geselligkeit dieser Flächen. Vielleicht macht eine systematische Pflästerung um die Kathedrale und auf dem Place de Notre-Dame Sinn, sicher aber nicht überall. Der Place des Ormeaux könnte anders gestaltet werden. Ein bisschen natürlicher, mit Kies oder Mergel, mit Hochstammbäumen oder sogar mit Rosenrabatten. Auch anderswo in den Quartieren - eigentlich in jeder Gasse, auf jedem Platz - wünschen wir uns mehr Erholungszonen und mehr Geselligkeit. Bitte denken Sie auch an die Beschattung, die Sitzmöglichkeiten und das Stadtmobiliar, damit sich die Bewohner und Besucher setzen können ohne immer gleich gezwungen zu sein in ein Restaurant zu gehen. Des Weiteren sind wir auch der Meinung, dass die Stadt von der rue de l'Hôpital lernen sollte. Dort wurde die Busspur zweimal mit Pflästerungssteinen verbaut und musste schon kurze Zeit später durch einen Bitumenbelag ersetzt werden. Wir möchten, dass der Gemeinderat in dieser Studie ähnliche Varianten wie in der rue de Romont und auf dem Place Georges-Python berücksichtigt. Es geht darum ökonomisch und praktisch zu denken um die Baukosten und die Lebensdauer dieser Beläge zu optimieren. Die befahrenen Flächen für Busse, Fahrräder und Rollstuhlbenutzer sind besser zu prüfen. Wir sind überzeugt, Bitumenbeläge, oder ähnliches, könnte billiger und besser sein.

Im Bereich Mobilität bitten wir den Gemeinderat zum jetzigen Zeitpunkt darauf zu verzichten irgendwelche künstliche Geschwindigkeitseinschränkungen zu planen. Unserer Ansicht nach sollte die Gestaltung des Quartiers in sich selber genügen, damit diese Zonen mit angepasster Geschwindigkeit befahren werden.

Les nouvelles manières de consommer, notamment avec Internet, obligent les villes à trouver de nouvelles formes de plus-values pour ce type de quartier historique. Un aménagement attractif est nécessaire mais il faut également que les visiteurs viennent animer ce beau centre historique de Fribourg, comme c'est le cas à Sion, Neuchâtel et Aarau. Il y a d'autres exemples. Pour venir dans ce quartier, il faut d'une part une zone piétonne confortable, une offre en transports en commun suffisante et intéressante, mais également des places de parc. L'étude du réseau "Altstadt" a démontré que partout où le pari a été fait de revitaliser un quartier historique, il fallait garantir un nombre suffisant de places de parc pour les visiteurs et les habitants. Le Message explique bien les contraintes et l'exigence de trouver une solution pour les 300 places de parc qu'il s'agit de garantir pour permettre cette revitalisation. Il faut donc compenser les places supprimées en surface par des parkings. Ceci permet d'augmenter la qualité de nouveaux espaces de vie du quartier. Le Plan directeur du centre historique va exactement dans ce sens et il est à respecter. Nous soutenons le Conseil communal. Le cœur du Message – et il s'agit là d'une nouveauté hautement appréciée par notre groupe – est de proposer la planification d'un nouveau parking de 200 places de parc sous la place du Petit-Paradis. Cette proposition nous paraît être une excellente idée, de même que la Ville prene le dossier en main pour aller de l'avant. La proposition d'entrée de la nouvelle trémie nous semble bien trouvée car elle permet à cette dernière d'être bien intégrée dans ce site sensible.

Notre groupe verrait également d'un bon œil que l'on puisse relier le nouveau parking du Petit-Paradis à celui des Alpes. C'est donc avec enthousiasme que le groupe PDC/PVL appuie l'idée de la construction de ce nouveau parking.

En dehors de ces considérations, nous demandons au Conseil communal d'intégrer dans la planification des surfaces de stationnement également celles des deux roues motorisées, comme les scooters y compris les bornes pour les scooters électriques. On oublie trop souvent les difficultés que ces moyens de transport rencontrent pour stationner dans les villes, alors qu'ils contribuent à décongestionner la circulation.

Un élément qui nous a également semblé manquer dans le Message et sur lequel nous attendons une réponse du Conseil communal est la question des places de stationnement pour les livreurs et les artisans qui viennent travailler en ville. Mais où vont-ils parquer? Les entrepreneurs, les livreurs, les livreurs de Zalando ou de pizzas, les collaborateurs de Spitex, mais également les cars touristiques, où est-ce qu'ils vont déposer leurs clients? Où vont-ils les réceptionner? Il faut absolument prévoir et planifier des disponibilités et des dispositions qui permettent tant à ces entreprises qu'aux usagers et aux habitants de stationner dans le périmètre.

Finalement, il s'agit quand même 26 millions de francs. L'estimation de 16 millions de francs pour le parking nous paraît optimiste, même s'il manque le calcul de son rendement. Pour nous, il est évident que le rendement du parking financera l'investissement et l'exploitation de cet objet. Cependant, il s'agit bien d'étudier le parking pour mieux maîtriser les risques, ce qui est fait avec ce crédit d'étude. Ensuite, il reste 10 millions de francs pour la requalification et l'aménagement du quartier. Nous soutenons la valorisation de cette future zone touristique au niveau cantonal mais nous attendons du Conseil communal qu'il optimise encore davantage les investissements tout en obtenant une plus-value pour le quartier. Je renvoie, par exemple, à la question déjà mentionnée par rapport au pavage intégral qui nous paraît trop onéreux et pas adapté à toutes les surfaces. D'autres variantes doivent être étudiées permettant de baisser d'une part les coûts de réalisation et d'entretien et, d'autre part, d'apporter plus de convivialité. Nous en sommes convaincus.

Finalement, tout ceci pour vous confirmer que notre groupe soutient le crédit d'étude de 3'025'000 francs pour faire revivre le cœur du centre historique de notre belle capitale.

Rapport du groupe socialiste

Grandjean Alexandre (PS). Le groupe socialiste a examiné le Message relatif au crédit d'étude pour la 2^e étape de requalification du Bourg. Il remercie le Conseil communal et l'Administration communale pour l'élaboration de ce document de qualité. Il constitue manifestement un pas en avant dans un des dossiers les plus complexes de ces dernières décennies.

Après quatre décennies de discussions, de désaccords, de surplace, le Conseil communal nous saisit maintenant d'un projet tangible et concret, et le Conseil général doit confirmer le but de tout l'exercice. Nous souhaitons requalifier enfin le Bourg. Nous souhaitons rendre à ce quartier son âme et son caractère qui peinent actuellement à s'affirmer entre les voitures, les aménagements partiels et les compromis de circonstance. Nous souhaitons offrir un espace urbain convivial aux habitant-e-s, aux personnes travaillant dans le Bourg, aux clients et aux touristes. Vous l'avez compris, le Bourg est notre carte de visite, prenons en soin. Le Bourg doit regagner en cohérence urbanistique, il ne doit pas être un patchwork mal fait.

Parmi les points positifs du projet, on relèvera le choix des revêtements cohérents avec les espaces revisités. L'idée de faire un pavage test à la rue des Epouses est excellente. Cela a permis à tout un chacun de se faire une opinion sur l'esthétique et la fonctionnalité des pavages. Celles et ceux qui

auront été voir sur place pourront certainement confirmer la qualité de l'option retenue. Reste évidemment la question des zones destinées au trafic de bus. Quelle est la meilleure solution pour préserver durablement le pavage tout en assurant le flux des transports publics? Un sablage régulier dans les premières années? Le fond cimenté? Peut-être que là aussi un espace test nous donnerait des pistes de réponses. Le ralentissement de la vitesse commerciale des bus semble en tout cas être efficace. D'autant plus qu'il réduit les nuisances sonores et le bruit auxquels les habitants, les collaborateurs et les clients du quartier sont exposés. Il est indispensable de prendre les mesures qui s'imposent pour prévenir une détérioration du pavage et pour éviter une situation comme on la connaîtrait avec le pavage de la rue de l'Industrie.

Le projet n'est pas fini. Il sera soumis à étude et dans ce cadre, nous demandons notamment une amélioration des points suivants.

Les espaces sont peut-être encore bien impersonnels et froids. Il faut donner aux gens l'occasion de s'approprier la ville. Il faut donner la possibilité de vivre et de faire vivre la ville. Pour ce faire, la question du mobilier urbain doit absolument être abordée. La richesse de ce mobilier urbain se mesurera non seulement quantitativement – il faudra assez d'espaces conviviaux – mais surtout qualitativement. Il faut des espaces pour toutes les générations, des espaces plus ludiques, des lieux calmes, des lieux de rencontre, des lieux de passage, et j'en passe. D'un point de vue environnemental, nous demandons un développement de la végétalisation. Plus d'arbres et de verdure, mais surtout des plantes vertes indigènes et cohérentes avec l'utilisation sociale du site et le patrimoine bâti. Pourrait-on faire écho au caractère de la place des Ormeaux? A voir. Les villes doivent de plus en plus lutter contre les îlots de chaleur. Pour ce faire, l'eau est une alliée précieuse. Ainsi, nous demandons également une étude sur des espaces aquatiques, ludiques ou esthétiques dans le prolongement du postulat qui sera traité lors de la présente session. Pourquoi pas, à l'image d'autres villes historiques, créer des caniveaux à ciel ouvert? Le principal problème auquel s'est heurtée cette requalification est relatif aux places de parc en surface qui engorgent les espaces. Le Plan directeur de la Ville historique est une sorte de paix des braves. Il offre un compromis raisonnable qui ouvre le chemin. La requalification du Bourg est liée à la compensation des places de parc supprimées en surface. Il reste donc la question épineuse: où situer toutes ces nombreuses nouvelles places à créer pour remplacer les places en surface qui gênent? Au-delà de l'option de l'extension de la Grenette, qui a généré de longues discussions sans aboutir à un résultat acceptable ou satisfaisant dans le passé, le Conseil communal table maintenant sur deux autres piliers. Les places de stationnement situées au-delà du pont de Zaehringen et un éventuel parking à la place du Petit-Paradis. Le fait de miser sur plusieurs options est certainement une bonne décision. Cela permet de diversifier l'offre et de répondre à des besoins différents. On ne met pas tous les œufs dans le même panier. L'idée du parking à la place du Petit-Paradis est certes surprenante, mais elle mérite d'être discutée. A ce stade, il est nécessaire de répondre à certaines questions. Quelle doit être l'orientation de l'entrée du parking? Quelle est la relation avec le parking des Alpes? Quelle doit être sa capacité à long terme? Même si l'impact sur la mobilité n'est pas non plus clarifié, il serait profondément regrettable de ne pas examiner sérieusement cette piste. Qui ne risque rien, n'obtient rien! La Ville peut surtout prendre en main son destin en construisant son parking. Cela signifie qu'elle se dote d'un instrument concret, qu'elle peut adapter elle-même à l'évolution des besoins dans les décennies à venir. Cela signifie surtout qu'elle ne sera plus tributaire de la collaboration de tiers avec des intérêts divergents des intérêts publics.

Enfin, nous constatons que le crédit prévoit des charges de personnel communal affectées au projet. Il est logique que ce projet nécessite du temps et des compétences supplémentaires. Néanmoins,

nous insistons sur le fait que ces postes limités à un projet ne doivent pas nuire à la sécurité des conditions de travail et que les conditions soient équivalentes aux postes fixes. Dans ce domaine, les collectivités publiques ont un rôle de modèle à jouer.

Je vous remercie de bien vouloir soutenir le crédit.

Rapport du groupe libéral-radical

Bettin Christophe (PLR). Die FDP-Fraktion hat die Botschaft Nr. 31 sorgfältig studiert. Unsere Fraktion teilt die Bemerkungen der Baukommission, ausser natürlich die letzte Frage von Herrn Allenspach. Auch teilt sie die Bemerkungen der Finanzkommission - dank derer wir relevante und vollständige Informationen erhalten haben um die Notwendigkeit des geplanten Betrages zur Durchführung des gesamten Auswertungsprojektes zu rechtfertigen. Die FDP-Fraktion dankt Frau Gemeinderätin Andrea Burgener Woeffray für die Informationen, wie auch für die hervorragende Qualität der Unterlagen, die ihre Dienste zur Verfügung gestellt haben. Unsere Fraktion wird den Kredit einstimmig unterstützen. Gleichzeitig erlauben wir uns einige Kommentare und Überlegungen zur Botschaft einzubringen. Die Wiederaufwertung des historischen Quartiers ist für die Zukunft unserer Stadt von grosser Bedeutung. Das schrittweise Vorgehen erleichtert die Projektplanung nicht, dessen sind wir uns bewusst. Trotzdem unterstützt die FDP-Fraktion das etappenweise Vorgehen. Dieses alleine ermöglicht, dass das historische Zentrum sich zu einem attraktiven Ausflugsziel für die freiburger Wohnbevölkerung, wie auch für die Gäste Freiburgs entwickeln kann.

Il va de soi que pour procéder à la requalification d'un quartier tel que le Bourg, il est indispensable de suivre une vision claire: permettre au quartier de revivre. Revivre, c'est non seulement lui donner une esthétique nouvelle, aérée et moderne, mais surtout lui donner la chance de redevenir le centre de notre cité, place que le quartier historique mérite.

De la Gare au Bourg, de la nouvelle place de la Gare à la Vieille-Ville, créer une voie commerciale attractive en faisant tomber les obstacles administratifs et structurels pour les commerçants, restaurateurs et artisans. Oui, ce sont eux qui seront la clé d'une nouvelle dynamique. Cependant, ce sont eux aussi, ceux qui sont actuellement installés et ont pignon sur une rue vidée de passants, qui souffrent d'un projet d'envergure mettant le quartier sous cloche durant de longs mois de travaux sans accès facilité.

En effet, notre groupe regrette le blocage de l'étape 1, dû à l'absence de places de stationnement en sous-sol destinées à compenser les places en surface supprimées lors de l'étape 1. Le déplacement des places de l'autre côté du pont de Zaehringen est néfaste pour les commerçants et les restaurateurs du Bourg. L'étude de Transitec sur le volet stationnement de 2011 n'a pas mentionné la possibilité d'un parking sous la route des Alpes dans sa partie inférieure. De plus, l'étude de faisabilité de BFIK de 2014 pour un parking public de 200 places sur le site de la Grenette n'a pas été poursuivie par la commune. C'est tout à fait regrettable car cela ne fait que mettre le projet sous pression et retarder sa mise en œuvre. Aucune solution miracle n'existe à présent. Toutefois, Fribourg doit se donner les moyens de ses ambitions quelle que soit désormais la situation de départ ou actuelle de ce projet. Nous félicitons en ce sens M. le Conseiller communal P.-O. Nobs pour la variante de stationnement en sous-sol proposée à l'étude. Solution paraissant d'un premier abord fiable pour l'avenir du site. Désireux de trouver des solutions, le PLR soutient la poursuite rapide et prioritaire des études du parking du Petit-Paradis et de sa liaison avec celui des Alpes, parallèlement

à celle de l'extension du parking de la Grenette afin d'atteindre le volume de places nécessaire à l'avancement du projet global.

Concernant le volet parking et stationnement, notre groupe souhaite l'étude:

- d'un nombre maximal de places de stationnement en sous-sol dont la limite n'est pas fixée arbitrairement à 200 places;
- des accès piétons facilités près du Tilleul;
- d'une connexion intérieure routière et piétonne avec le parking des Alpes;
- d'un giratoire près de l'entrée du nouveau parking qui permettrait l'accès et la sortie des véhicules vers la partie supérieure de la route des Alpes pour éviter la surcharge de trafic au Pont-Muré et sur la route de Morat;
- une affectation des places de parc adaptée aux besoins des commerçants, des habitants et du public visiteur.

Bien que la construction du parking soit prioritaire pour permettre le décroisement du Bourg durant les phases ultérieures du projet, les aménagements en surface doivent être naturellement étudiés en profondeur. Le PLR demande ainsi:

- que la situation des piétons à la rue du Pont-Muré soit améliorée et sécurisée – voir le Rapport final du Conseil communal concernant le postulat n° 11 pour l'étude d'une zone 30 dans le quartier du Bourg-;
- que des places de stationnement court terme soient prévues pour handicapés, livraisons, dépôts de cars touristiques et dépose minute divers;
- que des stationnements couverts pour vélos soient étudiés sur le site;
- que le pavage des voies de circulation soit étudié afin que les voies de circulation supportent les charges liées au trafic, notamment au trafic des bus;
- que la sécurité soit assurée naturellement et les coûts maîtrisés à terme.

Concernant les infrastructures de la place de Notre-Dame, de la rue du Pont-Muré, de la place de Nova-Friburgo et de l'esplanade du Petit-Paradis, nous soutenons les prémices d'étude proposées dans le Message et soulignons la qualité de la mise en œuvre du patrimoine historique de ce projet.

Finalement, nous encourageons le Conseil communal à suivre et anticiper le planning du projet, comme mentionné en page 33 du présent Message. Il en va de la survie des commerçants et restaurateurs, de la patience des habitants et contribuables de la ville et d'une volonté politique actuellement partagée. Cette fenêtre d'opportunité est unique pour Fribourg. Profitons-en pour donner une nouvelle vie à ce quartier et préparer notre ville au défi du développement futur, sans pour autant mettre en péril ses hauts lieux de rencontre et d'échange actuels.

Rapport du groupe des Verts

Chopard Caroline (Verts). Le groupe des Verts a lu attentivement le Message proposé. Malgré la petite déception d'avoir entre les mains un projet futuriste avec un regard du siècle passé – la place de la voiture en ville étant plus ou moins garantie par le Plan directeur de la Ville historique – nous

sommes prêts à soutenir ce projet d'étude. Ceci étant, nous aimerions que l'étude prenne en considération quelques éléments qui sont à notre goût insuffisamment présents.

Ces éléments sont:

- Afin de lutter contre les îlots de chaleur, une présence plus soutenue de verdure que dans les images du Message – une réflexion sur la présence de points d'eau et de fontaines, par exemple, en ayant des canalisations d'eau ouvertes comme à Berne ou Neuchâtel, ou encore en revenant à la version historique de la fontaine du Petit-Paradis avec ses multiples bassins.
- Des emplacements pour accueillir familles et enfants, par exemple, en incluant des éléments de jeu, voire de jeux d'eau. Du mobilier urbain confortable et durable, par exemple, en disposant des bancs à plusieurs endroits pour permettre aux promeneurs de se reposer et, si possible, avec des revêtements confortables même lorsque les températures chutent, par exemple, en bois.
- Une accessibilité pour tous, les personnes dont la mobilité est réduite mais également les personnes dont la vue est réduite.
- Inclure dans l'étude les notions de bruit et s'inquiéter dans le cadre de l'éclairage moderne et esthétique proposé des effets néfastes sur la faune.

De plus, même si la question d'une zone entièrement piétonne n'est pas à l'ordre du jour, les Verts aimeraient que le projet permette en temps utile d'opérer une transition vers une zone sans voitures, c'est-à-dire que le parking couvert doit être avant tout un lieu prévu pour une autre activité dont l'utilisation temporaire soit un parking, afin de ne pas devoir se creuser les méninges dans cinq, dix ou éventuellement quinze ans sur la manière de réaffecter un endroit pareil. La Ville devrait également se poser la question de la possibilité, comme le font avec succès beaucoup d'autres villes en Europe et dans le monde, de déclarer 100% piéton le quartier du Bourg, au moins temporairement, par exemple les dimanches d'été.

Etant persuadés qu'un quartier 100% piéton est plus attractif qu'un compromis laissant cohabiter voitures et piétons, nous n'allons pas nous battre aujourd'hui pour y parvenir, cela n'étant pas l'objet du Message. Cependant, nous souhaitons sincèrement que cette perspective soit prise en considération dans l'étude proposée.

Le groupe des Verts va donc se prononcer en faveur du Message, tout en recommandant au Conseil communal de prendre en considération ces remarques.

Jelk Guy-Noël (PS). Je suis évidemment favorable au crédit d'étude qui nous est soumis ce soir. Je crois que l'on arrive enfin à la solution.

Ce que j'aimerais relever et qui m'agace fortement, ce sont toutes ces oppositions qui surgissent à chaque fois que le Conseil communal essaye de passer à la réalisation de ses projets. Notre ville stagne. Nous votons crédit d'études sur crédits d'étude. A quand un crédit d'ouvrage? Le Conseil communal nous promettait de nous présenter le premier aujourd'hui pour l'étape 1. Or, celui-ci est renvoyé en février 2020. Autant dire que le crédit d'ouvrage concernant l'objet de ce soir sera renvoyé très certainement au milieu des années 20, 2025 ou plus tard. J'en appelle à la responsabilité de tous les opposants et à fortiori des recourants de tous bords. Si nous voulons arriver une fois dans notre ville à un résultat concret, stoppez vos contradictions, arrêtez vos

oppositions. Le Conseil communal est, me semble-t-il, à votre écoute. J'en veux pour preuve la suspension du réaménagement de la place des Ormeaux afin de trouver une solution. Il en va de la crédibilité de notre Parlement et de celui de notre Conseil communal. Il en va surtout de l'attractivité de notre cité qui, je constate, à cause de quelques personnes malheureusement stagne.

Rugo Claudio (PA). Je me suis senti appelé en tant qu'opposant. En vous écoutant, Mesdames, Messieurs, il n'est pas faux de résumer vos propos en récapitulant ainsi: sur ce projet, le Conseil communal est dans la confiture!

Pardonnez-moi, je suis toujours aussi tatillon lorsque l'on fait des sculptures graphiques au mot culture, car en page 5 du présent Message, j'apprends qu'un nouvel Office fédéral de la "culture" a été fondé. Je ne sais si c'est toujours Mme Isabelle Chassot, votre patronne, M. le Président, qui dirige cette nouvelle institution.

Je laisse à d'autres l'analyse des données techniques qui souvent nous dépassent. Lorsque le parking des Alpes fut construit, toutes les garanties avaient été données par les concepteurs – ingénieurs civils, architectes, urbanistes et toute la clique – et pourtant il en a fallu des subterfuges pour consolider cette butte. Les escaliers séculaires du funiculaire en ont souffert et se sont même effondrés. La Ville de Fribourg est-elle allée demander des comptes au concepteur du parking? C'est peut-être pour ça que la discussion est peut-être fermée du côté du parking des Alpes.

Habituellement, le bon sens dicte le pas dans l'élaboration des projets.

1. Projet d'étude I – vote du crédit d'étude I par le Conseil général - vote sur le crédit d'ouvrage du projet I;
2. Réalisation dans les faits du Projet I et analyse des points forts, des points faibles pour faire les corrections nécessaires pour le projet II;

Puis,

3. Projet d'étude II – vote du crédit d'étude II par le Conseil général, objet présentement débattu;

Plus tard

4. Vote sur le crédit d'ouvrage du projet II, réalisation du projet II – etc.

Ici, il me semble que, comme dans une partie d'échecs, le Conseil communal a avancé un peu trop vite ses pièces sur le projet I. Ceci est un peu comme la nouvelle école de la Neuveville qui n'a pas vu une brique être posée depuis la précédente législature. Comme la proposition de renvoi avait été refusée, on n'a pas eu l'opportunité d'en discuter sereinement. En italien, on dit: chi va piano, va sano e va lontano.

Aujourd'hui, la Ville pour pallier à son manque d'anticipation, nous propose une deuxième étude à coup de 3'025'000 francs – et déjà une troisième et quatrième étude –; plus pour pallier ses manques de prévisions élémentaires dans l'étude I, en particulier celles concernant le parcage et la mobilité. Quel manque de vision! Le Conseil communal nous répète toujours le même refrain avec

ces nombreux projets urbanistiques. La voiture, à Fribourg, il faut oublier. Je te construis un parking par ici, un parking par là. On est déjà au troisième parking: le parking de Saint-Léonard, le parking de jonction et le parking du Petit-Paradis. C'est très ambitieux en une législature.

Le seul remède pour tout pansement est la construction de parkings au centre-ville; alors que, par ailleurs, avec le projet de la Gare, on veut couper l'artère principale en deux. Ceci, comme un pharmacien qui contredirait la médication du médecin généraliste en faisant lui-même une deuxième ordonnance. En disant qu'au cas où les premiers ne feraient pas effet, les deuxièmes médicaments tueraient le virus dans l'œuf; tout en sachant pertinemment que le cocktail additionnel de multiples médicaments serait explosif.

Mettre la charrue avant les bœufs et où parquer cette charrue?

Les trottoirs ont été éliminés du projet. Je souligne qu'ils ont aussi comme fonction de faire des rigoles. Par beau temps, OK c'est tiptop, mais si le climat change comme on a pu le voir cet été avec la chaleur, il peut aussi changer à l'inverse avec des fortes pluies. Qu'est-ce qui nous dit que les caves ne seront pas beaucoup plus inondées, etc.?

Par ailleurs, dans ce périmètre, il existe la rue du Tunnel (sic) qui est à l'heure actuelle complètement délabrée, soit la paroi, soit le mur, etc. Je suis étonné qu'elle n'a pas été prise en considération. A titre anecdotique je dirais qu'avec les horaires des TPF, même si l'on est bien desservi, si on doit aller du Tilleul à la Gare, il faut attendre toutes les vingt minutes des bus parce qu'ils veulent être tous en même temps au même point. Ceci est une erreur, parce qu'il y a beaucoup de gens qui veulent monter simplement à la Gare. Il serait beaucoup plus simple de faire une rotation toutes les cinq ou dix minutes.

Merci M. P. Marchioni de défendre les deux roues, les Vespa italiennes, les Suzuki, les Yamaha japonaises. Pour une fois, nous avons trouvé un point commun.

Quant à M. M. Page, quand 95% du temps les voitures restent sans bouger, c'est 95% du temps qu'elles ne polluent pas. (Rires).

J'en arrive à un point un peu plus technique. Il s'agit de l'angle d'entrée du parking du Petit-Paradis. Je me demande comment pourront tourner les voitures qui descendent pour entrer dans ce parking-là.

Par rapport à la mobilité, je suis étonné que l'on ait des schémas aussi rikikis – excusez-moi, Messieurs – pour parler de mobilité. On ne peut pas parler de mobilité sans parler sur le plan général, sur le plan du quartier général. On ne peut pas morceler la mobilité parce que les voitures, c'est un peu comme le liquide, il faut le drainer de A à Z.

En construisant des parkings en ville de Fribourg, ce n'est pas du Gruyère que vous faites mais de l'Emmental. Il n'y a pas besoin d'être ingénieur civil pour savoir que si le parking des Alpes a posé problème, le fait de faire un trou en dessous posera inmanquablement des problèmes.

Pour terminer, comme Martin, cette nuit, j'ai fait un rêve!

Le Conseil communal, à la suite de longs démêlés judiciaires et professionnels, m'avait nommé Jean, "Nouvel" architecte de Ville à Fribourg. Ils me promirent un travail. A 58 ans, je partais à la retraite en laissant une note de service: "Il est strictement interdit de pénétrer sur le chantier, ainsi que de fouiller dans les dossiers. Déclinons toute responsabilité civile et pénale. Tout contrevenant sera obligatoirement dénoncé au Préfet du district de la Sarine."

Ville de Fribourg construite sur les méandres de la molasse, tu te retrouves aujourd'hui dans la mélasse.

Bourgarel Gilles (Verts). Je serai bref après cette salade de fruits et ce méli-mélo, mais je reviendrais sur un point. Nous avons peu parlé d'aménagement, beaucoup de parking et de commerces. J'aimerais quand même rappeler que cela fait 38 ans que l'on discute de ces aspects-là. Quand on dit que la Commune n'a pas été prévoyante, il faut peut-être revoir les dossiers. Je pense que dans cette salle, il n'y a pas un seul membre qui était présent lorsqu'il y a eu les premiers débats. Tout cela pour vous dire si ça traîne et si on a pris justement la question en compte depuis longtemps. Il fallait peut-être le rappeler. Que s'est-il passé lorsque l'on a voulu faire une première rue piétonne à Fribourg, même pas une zone. Nous avons eu près de dix ans de retard parce que les commerçants et les restaurateurs s'y opposaient farouchement. Il a fallu la création d'une association d'habitants pour débloquer la chose. J'aimerais rappeler ceci. Que se passe-t-il à Fribourg? Oui, souvent les commerces se plaignent et ont des raisons de se plaindre. Ça se vide. Mais il n'y a pas que les commerces de la ville de Fribourg qui se vident. Et qu'est-ce que font les commerçants pour résister à ça? Depuis très longtemps ceux de la ville de Berne et leur association ont veillé à ce que quand une boutique se vidait, qu'elle soit remplacée par une offre complémentaire afin de conserver l'attractivité. Quelles actions positives ont fait les commerçants, hormis demander des places de parc, même d'oublier de demander de mettre des distributeurs de billets dans les quartiers où il n'y en avait pas pour favoriser notamment des quartiers touristiques. Non, l'idée a dû leur être soufflée. J'aimerais un peu plus de dynamisme! Par ailleurs, la voiture est-elle la cause de la fermeture des commerces? Je ne crois pas, vous vous trompez. Quand on a créé le pont de Zaehringen (sic) les commerçants et les bistrotiers de la Basse-Ville ont crié au scandale: "vous allez ruiner nos commerces". Cela n'a rien changé à ce moment-là. Ce sont d'autres causes qui sont venues, un changement des habitudes. Bien sûr le 0,5 ‰ a eu un certain impact, mais aujourd'hui si certains établissements se vident, d'autres se remplissent, d'autres ne se créent, et ceci pas forcément dans des zones très favorables au parcage. Il y a des commerces et des restaurants ici pour lesquels il faut réserver une table très longtemps à l'avance pour être servi, pour avoir une table. Cela n'est pas par manque de places de parc, que je sache. On ne fait pas la queue un mois pour attendre une place de parc. Le problème est donc ailleurs. J'aimerais engager tous les partenaires – commerçants, commune – afin d'entamer une réflexion, comme Neuchâtel l'a fait. Effectivement, contre le cybercommerce nous ne pouvons pas grand-chose, en tout cas pas à coûts d'infrastructures. Les grands centres qui nous ont ruinés le centre-ville, et que l'on a laissé construire à tout va, connaissent maintenant les mêmes problèmes. Je pense qu'il faut chercher d'autres pistes de réflexion et nous concentrer sur les enjeux majeurs de ce quartier.

Abate Vincenzo (Verts). J'ai envie de prendre la parole pour les habitants du quartier du Bourg, et en particulier les familles. J'ai l'impression que le seul problème, c'est le commerce. Pour revenir sur les paroles de mon collègue, nous savons que les commerces ouvrent, ferment ou changent d'endroit. Cependant, nous oublions les habitants de ce quartier, en particulier les familles et les enfants. Je n'ai jamais entendu parler sérieusement d'une place de jeux, d'espaces de détente, de chemins sécurisés pour les écoliers, etc. J'invite donc le Conseil communal à prendre sérieusement en considération ces

familles. Chaque semaine, j'en vois qui déménagent. Ils cherchent leur habitat dans d'autres quartiers un peu plus conviviaux. J'espère que nous allons trouver des solutions très efficaces.

Le Président. M. C. Rugo, vous avez déjà eu la parole une fois. Avez-vous une précision importante à apporter?

Rugo Claudio (PA). Très importante. J'ai été un peu interpellé par M. G. Bourgarel. Je veux simplement lui dire qu'il a aussi raconté des salades en disant "quand on a créé le pont de Zaehringen". Je m'excuse, mais je ne pense pas que vous étiez né quand le pont de Zaehringen a été créé.

Le Président. Merci. En effet, cette information était importante.

Allenspach Christoph, Vice-Président de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures. Je constate que les discussions entendues ici reflètent en général le débat que l'on a eu au sein de la Commission de l'édilité. Il n'y a plus, à part pour certains, la volonté d'avoir encore de grands débats, ou de polémiquer au sujet de certaines places de parc. On a bien avancé. Je pense qu'il est bien qu'il subsiste un certain nombre de questions pour le Conseil communal. Il y a des choses à régler. Je crois que l'on peut arriver à un résultat qui sera probablement satisfaisant au final et qui va amener, je l'espère au même titre que les membres de la Commission de l'édilité, les opposants et les recourants à retirer très rapidement leurs recours et à ne pas en déposer d'autres.

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. Je vais répondre par thématique, tout en espérant ne pas omettre ou oublier une des interventions.

Je me permets tout d'abord de vous rappeler à quoi servira ce crédit d'étude. Il servira à étudier:

- l'utilisation de la voiture dans un futur à court, moyen et long termes et d'en déduire la reconversion d'un parking;
- les aménagements en arbres et en mobilier urbain;
- la requalification des espaces dans leur ensemble pour les familles et les habitants;
- les espaces aquatiques, pourquoi pas, mais il servira certainement à étudier des dévers pour diriger les eaux de pluie;
- la gestion des voitures à l'entrée et à la sortie du parking.

Je vous promets que les lacunes que vous avez citées seront étudiées dans la mesure du possible et en respectant le projet lauréat.

Concernant la constructibilité du terrain: selon le rapport d'avant-projet que nous avons dans nos mains, le sous-sol sous la route des Alpes est composé de cinq mètres de remblai sur gravier. La partie supérieure de la place du Petit-Paradis se situe en dehors de la zone de remblai. Le rapport nous dit qu'au sein du périmètre, l'épaisseur mais aussi la nature des remblais, peuvent être très variables. Les remblais sont susceptibles d'être excavés sur l'ensemble du périmètre, éliminés, voire valorisés conformément aux exigences de l'Ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets (OLED). Dans un premier temps, nous procéderons à trois forages carottés pour recenser et évaluer la matière.

Par rapport au pavage, le Conseil communal s'en tient aux résultats du concours, autrement dit, au projet lauréat. Il est ainsi prévu de poser un pavage sur la surface entière. Il est prévu de traiter les pavés de manière à ce que les personnes à mobilité réduite puissent profiter pleinement de ce quartier requalifié. Il a été mentionné et proposé de faire des tests de pavage. C'est une excellente idée que nous avons déjà réalisée à la rue des Epouses. Ces tests pourront nous rassurer sur les choix finaux à prendre.

M. P. Marchioni nous pose la question de savoir si nous pouvons garantir la construction de ce parking. Je l'ai déjà dit en entrée en matière, nous ne pouvons aujourd'hui pas dire avec certitude où et si le parking pourra être implanté. Par contre, nous nous efforcerons d'étudier toutes les options possibles.

M. le Vice-Président de la Commission d'édilité nous a posé la question au sujet des marchés publics et de l'attribution de mandats. Conformément à la décision du Conseil communal du 18 juin 2015, les 3% des parts de prestations SIA relatives à la première phase de l'avant-projet de cette étape sont attribués aux lauréats du concours, à savoir, au Bureau Studio Montagnini Fusaro et Susanna Antico Lighting Design pour autant que cette dernière ait du travail. Concernant la suite du mandat, donc les 97% des parts de prestations SIA 102 et conformément au programme du concours daté du 3 mars 2015, il fera l'objet d'une procédure ouverte en application du règlement sur les marchés publics.

J'ai ressorti les sept questions que M.P. Marchioni avait posées au mois d'octobre 2016. Mon collègue P.-O. Nobs vous a expliqué pourquoi la solution d'une liaison entre le parking des Alpes et le nouveau parking pose actuellement plus de questions qu'elle ne donne de réponses. Comme vous avez pu le lire dans le Message, nous anticiperons une liaison afin de laisser ouverte toutes les possibilités.

M. G.-N. Jelk, vous demandez "à quand un crédit d'ouvrage?". Quand les oppositions seront traitées, quand les séances de conciliation seront, espérons-le, fructueuses, quand les voies de droit seront épuisées. Tout cela pour vous dire patience, négociations, attentes, frustrations, espoir. En général et pour terminer, le Conseil communal est d'avis que ce projet, dans son ensemble, est financièrement supportable.

Und nur ein etappenweises Vorgehen ist finanziell verantwortbar und aus Sicht der Koordination der Bauarbeiten auch machbar.

Le calendrier peut prévoir la construction du parking avant la requalification tout en respectant les exigences du Plan directeur de la ville historique (PDVH). Ce PDVH a été approuvé par le Conseil d'Etat à la fin 2016. Le remettre sur l'ouvrage signifierait repartir à zéro. Nous perdriions en tout cas cinq ans. Pour le Conseil communal, ceci n'est actuellement pas une option.

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité. J'ai noté plusieurs questions mais je ne vais pas pouvoir y répondre à toutes. Pour certaines, je pense que des réponses plus générales pourront suffire.

M. P. Marchioni, pour le groupe UDC. J'ai entendu que votre groupe est critique, j'ai entendu vos craintes: est-ce que l'on peut confirmer que l'on va étudier Petit-Paradis, est-ce que l'on peut confirmer que l'on va étudier Grenette? En fait, c'est simple, et je crois que la Présidente de la Commission financière l'a dit, il y a un jeu à somme nulle. Il y a 356 places dans le quartier du Bourg

aujourd'hui et il y en aura toujours autant à toutes les étapes du chantier jusqu'à la fin de cette requalification, que j'espère voir aboutir un jour. Toute la question est de savoir combien on pourra en mettre dans le Petit-Paradis, combien on pourra en mettre dans la Grenette, combien on devra en laisser du côté de la route de Bourguillon et de la route de Berne. Pour moi, il n'est pas tabou, si l'on doit ajouter des places à la route de Berne, d'envisager de les enlever ensuite pour faire un aménagement cycliste de bonne qualité. Cela aurait du sens. Aujourd'hui, l'objectif principal est de requalifier le quartier. Pour cela, nous devons trouver 356 places, en différentes étapes, dans le périmètre du Plan directeur. Si pour y arriver, on doit en mettre 200 dans le Petit-Paradis, 100 dans la Grenette et en laisser 56 en surface, dans ce cas-là, je pourrai les enlever à la route de Berne et à la route de Bourguillon. Si les études prouvent que l'on peut en placer 200 dans le Petit-Paradis et puis que la situation à la Grenette reste toujours bloquée, nous en laisserons 73 à la route de Berne et à la route de Bourguillon et nous récupérerons le potentiel possible à la Grenette pour arriver au compte. Vous avez compris, toutes les solutions sont arithmétiques, puisque finalement ce sont des additions qui doivent toujours nous permettre d'arriver à caser 300 voitures dans des parkings en ouvrage ou dans le périmètre et en laisser 56 en surface. Nous nous permettrons de faire toutes les variations arithmétiques pour y arriver.

Concernant les zones piétonnes. Aujourd'hui il y a 356 places, demain il y en aura tout autant. Il y aura donc toujours des places de stationnement en suffisance qui permettront de justifier des zones piétonnes, des zones de rencontres et des zones à vitesse limitée.

Par rapport au report de trafic, il faut savoir qu'aujourd'hui, nous avons 356 places de parc qui génèrent un certain nombre de mouvements. Demain, nous en aurons toujours 356. Nous aurons un statu quo en matière de mouvements avec peut-être même un bénéfice, puisqu'il n'y aura pas de recherche ou moins de recherches de places de stationnement. Et puis vous savez, même avec les visiteurs-clients – je pense à ce qu'a dit M. Page relativement aux changements d'habitudes et de comportements – on pourra plutôt dire qu'il y aura une baisse de trafic, parce que les gens en ville, d'une manière générale, ont compris que la voiture est le plus mauvais moyen de se déplacer. Récemment, je suis allé faire du tourisme à Milan. Croyez-moi, j'y suis allé en train et puis à pied. Les transports publics et la marche est un bon moyen de faire du tourisme.

Les places 2 roues motorisées. Là je vais vous décevoir, c'est plutôt un statu quo parce que ce n'est pas le genre de motorisation que nous aimerions attirer, et je réponds dans la foulée aussi à M. J.-F. Python du groupe PDC/PVL, avec des bornes de recharge pour des scooters électriques. On est dans un site historique, sensible, on a de la peine déjà à y aménager des places vélos couvertes puisque nous avons des réticences des milieux de protection des biens culturels d'aménager des totems pour recharger des scooters électriques, totems qui avec l'obsolescence et la technologie qui va très vite seront déjà dépassés avant d'être posés si vous me permettez de faire un raccourci. Cela nécessite en tous les cas une pesée d'intérêts. On va étudier ceci mais c'est délicat.

J'en viens à la question des bus touristiques. Nous allons étudier les endroits les plus judicieux pour déposer les touristes et la clientèle. Il n'est pas forcément sensé de stationner des bus touristiques dans ce site qui est quand même exigü et dont la beauté sera péjorée par les bus. Il y a des endroits potentiels pour les garer notamment à proximité l'avenue Général-Guisan qui a une encablure. Récemment, avec le Service des sports de Suisse romande, nous étions à Lyon. Nous y sommes allés en car, qui n'est pas un moyen de transport que j'apprécie beaucoup. Le chauffeur nous a posé à la Mairie de Lyon. Il est allé se parquer en périphérie. Pour nous, peu importait l'endroit, finalement. Ce

qui était intéressant, c'était de connaître l'heure à laquelle il venait nous rechercher à la Mairie de Lyon. Ça s'est très bien passé.

Je tiens à dire qu'il n'y aura pas 200 places orphelines. Ce n'est pas très compliqué. Si nous ne trouvons pas les places de compensation, nous ne requalifions pas. Ce sont les enjeux. Donc si on a trouvé 200 ou 300 places dans le périmètre, si possible souterraines, nous requalifions les espaces en faisant disparaître en surface un nombre équivalent. Si nous ne les trouvons pas, nous ne ferons rien. Ce sont les enjeux.

Concernant les investissements liés au parking, je tiens à dire qu'il y aura certes un investissement, mais il y aura certainement des rendements. Comme beaucoup de groupes l'ont signalé, ces rendements risquent bien d'être en mains publiques. Ce sont des éléments qui vont être étudiés, vous avez pu le lire dans le Message.

M. M. Page, pour le groupe CG-PCS, est partiellement satisfait. J'aurais préféré que vous soyez entièrement satisfait mais je me satisferai que vous ne le soyez que partiellement. Vous avez dit quand même que nous étions otages du Plan directeur de la ville historique. Je pense contrairement à vous, tout comme le Conseiller général Alexandre Grandjean, que c'est une paix des braves parce que si aujourd'hui nous n'étions venus qu'avec un aménagement, la droite de ce Parlement aurait dit: "il n'y a pas de parking, alors on refuse l'aménagement". Si nous n'étions venus qu'avec un parking, il est probable que la gauche de ce Parlement aurait dit alors: "s'il n'y a qu'un parking et pas d'aménagement, alors on va voter contre". Je pense que c'est bien la garantie d'aménager et celle de compenser les places de stationnement qui constituent cette paix des braves. Je pense que nous ne sommes pas otages du Plan directeur de la ville historique. Je suis d'avis que c'est l'élément qui nous permet cette fois-ci d'envisager un aboutissement heureux de ce dossier qui comme l'a dit le Conseiller général Bourgarel, traîne depuis bien trop longtemps.

Relativement au chapitre des habitants, il faut savoir que la majorité des ménages n'ont plus de voiture. Cela ne concerne pas seulement Berne. A Fribourg, ce sont 400 voitures pour 1000 habitants. Je crois qu'au niveau suisse, nous sommes plutôt exemplaires. Le journaliste aime bien citer des grandes villes. Il aurait très bien pu citer Fribourg ce matin. J'ai écouté l'émission et d'ailleurs, je me suis posé la question de savoir pourquoi il n'avait pas pensé à citer notre ville?

Pour revenir à l'aspect du stationnement, j'aimerais quand même vous rappeler les enjeux qui sont dans le Message. Nous avons 2'300 habitants et 2'000 emplois pour 356 places de stationnement. Ce sont les chiffres. Je vous pose une question, M. M. Page, vous qui habitez le quartier de la Neuveville. Si demain je vous disais que tous les habitants de la Neuveville doivent se parquer au Bourg ou à la Gare parce qu'il y a suffisamment de transports publics pour rejoindre le quartier de la Neuveville, je ne suis pas sûr que vous seriez d'accord. Pour les visiteurs-clients, je viens de faire la démonstration à M. P. Marchioni. Je pense que les comportements changent. On peut compter sur une augmentation de l'utilisation des transports publics. Je pense que pour 2'000 habitants, 356 places, comme le décrit le Message représente un ratio digne d'un écoquartier, et ce pour une raison simple. Quand le Bourg a été construit, il n'y avait pas de véhicules motorisés donc il n'y a pas de parkings ou quasiment pas. Il y a quelques reliquats de places publiques qui ont été utilisées pour du stationnement. Nous sommes dans ce que l'on pourrait considérer comme écoquartier. Nous voulons juste faire de l'ordre et les mettre aux meilleurs endroits pour pouvoir revitaliser et améliorer la qualité de vie. Ce sont des éléments qui ont déjà été développés par Mme A. Burgener Woeffray.

Otages de la SI Grenette? Sachez que Mme A. Burgener Woeffray et moi-même sommes administrateurs dans cette société anonyme et que nous faisons de notre mieux. Nous sommes cependant en minorité. J'espère que les administrateurs de la Grenette pourront comprendre l'intérêt pour les commerçants du Bourg de pouvoir transformer ce garage vieillot - dont nous sommes actionnaires - en un parking à usage public. En ce sens, vous avez raison M. M. Page.

Les bruits de roulement ont en tout cas été étudiés et les vitesses des bus seront limitées en adéquation très probablement à 20 km/h.

Quant à l'intervention de M. J.-F. Python, je pense avoir abondamment parlé du Plan directeur de la ville historique. Eviter le transit, cela coule de sens. Concernant l'augmentation de la qualité de vie et de l'attractivité, je vous remercie d'avoir remarqué ces éléments. Je vous remercie d'une manière générale pour tous les compliments que vous nous avez faits. Vous avez compris que nous allions en tous les cas étudier la possibilité d'une liaison avec le parking des Alpes et faire en sorte qu'elle soit réalisable. La question des livreurs et artisans est très importante, vous avez raison. Il est évident que nous allons faire en sorte de nous donner les moyens, puisque nous avons envie de rendre ce quartier attractif au niveau commercial, de permettre des livraisons pour les zones piétonnes en général. En tout cas de 07.00 à 11.00 heures, on pourra se parquer facilement pour livrer dans la zone piétonne. Toutefois, la zone piétonne est dans l'étape 1, sur le côté sud de la Cathédrale. Pour ce qui est des zones de rencontre, comme vous le savez, on peut s'arrêter toute la journée. Ainsi, donc on pourra aller ramoner, on pourra aller livrer, on pourra aller réparer un lave-vaisselle qui fuit dans ce quartier. Nous trouverons les solutions.

J'ai répondu à la question relative aux cars touristiques et je vous remercie d'avoir accepté et compris que nous pourrions avoir un rendement avec le parking.

Pour le PS et M. A. Grandjean. Vous avez relevé cette paix des braves et je vous en remercie. Je partage tout à fait votre avis et vous avez amené plein d'éléments liés à l'aménagement, qui est de la compétence de Mme la Directrice de l'Edilité. Pour les bus, j'ai déjà répondu à d'autres intervenants. Pour ce qui est des parkings, vous avez bien compris et je partage à 100% ce que vous avez dit: nous ne mettons pas tous les œufs dans le même panier. Ceci pour une raison simple, c'est que nous sommes en train d'étudier. Si l'étude nous dit que l'on peut mettre 200 places dans le Petit-Paradis, alors c'est un acquis. Peut-être que l'étude dira que l'on peut en mettre 230, mais peut-être que l'étude dira que l'on peut n'en mettre que 150. Il est donc évident que l'on doit étudier les autres options. Je pense que la force de la stratégie du Conseil communal réside dans le fait d'avoir une attitude dynamique dans ce dossier tout en ayant compris qu'il faut trouver 300 places dans le périmètre. Je pense que ce qui a fait défaut à la ville de Fribourg ces 40 dernières années, c'est d'avoir les parkings dans son potentiel, parce que le stationnement c'est le nerf de la mobilité. Si on en a la maîtrise, on a la maîtrise de la politique de stationnement et on a donc celle de la politique de mobilité. Nous aurons, potentiellement, si les études nous donnent raison, cette chance avec cet ouvrage.

M. C. Bettin, pour le PLR. Vous regrettez le blocage de l'étape 1. Ce sont les restaurateurs, qui pourraient être les premiers bénéficiaires, qui la bloquent. Je le regrette aussi et j'espère pouvoir compter sur vous pour parler aux restaurateurs, pour qu'ils lèvent le plus rapidement leurs oppositions. C'est comme ça que nous pourrions avancer. Nous avons la solution pour les 50 premières places autour de la Cathédrale pour pouvoir débloquent l'étape 1. J'espère qu'ensemble nous arriverons à convaincre les restaurateurs que c'est dans leur intérêt maintenant de commencer

la requalification. Il n'y a qu'à aller dans notre ville-sœur, à Freiburg, pour voir l'effet qu'a une ville requalifiée sur le dynamisme et l'attractivité commerciale et touristique. Je vous remercie pour vos félicitations. Au sujet de l'extension du parking de la Grenette, je vais vous faire la même demande. Merci de nous aider à convaincre l'éminent membre de la SI Grenette de votre groupe. Pour ce qui est des accès, nous avons compris dans cette étude les accès piétons au Tilleul, mais aussi les accès permettant d'aller vers le sommet de la route des Alpes. Pour les vélos et les couverts, même s'il est difficile de les mettre dans le périmètre, nous pourrions étudier d'en mettre dans le parking du Petit-Paradis. Nous en avons pris note.

Pour les Verts et Mme C. Chopard. Personnellement, je ne pense pas que la voiture ait une place garantie en ville. Par contre, nous voulons remettre la voiture à sa bonne place et donner la qualité de vie pour les piétons, pour les familles, pour les enfants, comme l'a dit M. V. Abate. On ne peut peut-être pas forcément facilement déclarer 100% piéton le quartier du Bourg les dimanches d'été, mais on peut très bien faire de nombreuses manifestations dont le trafic serait exclu. Vous pourriez, par exemple, très bien déposer un postulat pour proposer des dimanches sans voiture dans le quartier du Bourg.

M. C. Rugo, vous avez raison, c'est une législation particulière. Nous voulons faire trois parkings, en tout cas la Ville, deux: un à Saint-Léonard et nous aimerions étudier la possibilité de réaliser un parking au Petit-Paradis. Des privés veulent faire un parking de liaison mais ce qui change avec 1987, date de début de chantier du parking des Alpes, c'est qu'à cette époque, on ajoutait des places sans penser à libérer les espaces publics, alors qu'aujourd'hui, nous construisons des places pour libérer des espaces publics.

Je termine en remerciant encore M. G. Bourgarel pour son analyse sur le commerce en ville.

Pause

La séance est interrompue par une pause de 21.40 heures à 21.58 heures.

Examen de détail

L'entrée en matière n'étant pas combattue et aucune demande de renvoi n'étant présentée, il est immédiatement procédé à l'examen de détail du projet d'arrêté concernant le Message n° 31.

Article premier

Pas d'observations. Adopté.

Article 2

Pas d'observations. Adopté.

Article 3

Pas d'observations. Adopté.

Titre et considérants

Pas d'observations. Adoptés.

Vote d'ensemble

"Le Conseil général adopte, par 69 voix sans opposition et 1 abstention, l'arrêté ci-après:

Le Conseil général de la Ville de Fribourg

Vu:

- La loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo) et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981 (ReLCo);
- le Message du Conseil communal n° 31 du 18 septembre 2018;
- le Rapport de la Commission financière;
- le Rapport de la Commission de l'édilité, des constructions et des infrastructures,

Arrête:

Article premier

Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de 3'025'000 francs pour l'étude en vue de la réalisation du projet de requalification du Bourg – Etape 2.

Article 2

Cet investissement sera financé par l'emprunt et amorti selon les prescriptions légales.

Article 3

La présente décision est sujette à referendum, conformément à l'article 52 de la loi sur les communes et à l'article 23 du règlement d'exécution de ladite loi.

Fribourg, le 29 octobre 2018

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président:

Le Secrétaire de Ville adjoint:

Julien Vuilleumier

Mathieu Maridor"

Ont voté Oui: 69 Abate Vincenzo (Verts), Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Aebischer David (PLR), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (PDC-PVL), Ayer Caroline (PS), Bettin Christophe (PLR), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (PDC-PVL), Casabene Thévoz Anne (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (PDC-PVL), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), Cudré-Mauroux Stéphane (PS), de Reyff Charles (PDC-PVL), Dreyer Jean-Luc (PDC-PVL), Dupré Bernard (UDC), Fasel Blaise (PDC-PVL), Fessler Raphaël (PDC-PVL), Feyer Jean-François (PDC-PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Hayoz Jérôme (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Kilde Gisela (PDC-PVL), Krienbühl David (PLR), Li Rosi Michaël (UDC), Liaudat Geneviève (PS), Loup

Matthieu (PS), Maeder Alain (PDC-PVL), Marchioni Pierre (UDC), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Mendez Monica (Verts), Menétrey Fabienne (Verts), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Miche François (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Murith Simon (PDC-PVL), Page Maurice (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (PDC-PVL), Ragusa Francesco (Verts), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Richard Claude (PDC-PVL), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Rugo Claudio (PA), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (PDC-PVL), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Stevan Nicolas (PS), Uldry José (UDC), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zurich Simon (PS)

Ont voté Non: 0

S'est abstenu: 1 Gander Daniel (UDC)

N'a pas voté: 1 Heimgärtner Eva (CG-PCS)

5. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 48 de Mme et MM. Lorraine Ducommun, Alexandre Grandjean et Marc Vonlanthen (PS) lui demandant d'examiner la possibilité de créer un espace d'eau en ville de Fribourg

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité.

cf. annexe.

Le Conseil communal remercie les postulants et leur répond favorablement avec une valorisation des fontaines et points d'eau déjà existants ou à réactiver. Une nouvelle fontaine sous forme d'espace de jeux d'eau pourra remplacer la fontaine de Jean Tinguely dans le cadre du réaménagement des Grand-Places.

Im Rahmen verschiedener Projekte sind Wasserspiele geplant, so auf dem Dominoplatz, im Park des Maggenbergs, in der nahen Umgebung des Fussballplatzes im Schoenberg und auf dem Areal der Vignettaz Schule, sowie auf dem Areal von Bluefactory. Aus Sicherheits- und Hygienegründen ist es schwierig bestehende Brunnen für Wasserspiele zu nutzen.

Vonlanthen Marc (PS). Nous sommes très satisfaits de la réponse qui a été apportée à notre postulat. La réponse va même plus loin que la demande explicite du postulat puisqu'en plus d'étudier la possibilité d'introduire des jeux d'eau sur des places déjà existantes, il y a aussi la possibilité qui est évoquée d'intégrer ces jeux d'eau dans les développements de l'aménagement urbain à venir, ce qui nous satisfait particulièrement. Je souhaite souligner un point par rapport à l'idée de ces jeux d'eau. C'est effectivement toutes les synergies qui existent entre l'aspect ludique de ces jeux d'eau d'une part, et puis toute la discussion autour des îlots de chaleur urbains qui est un phénomène qui va devenir de plus en plus conséquent et pour lequel, justement, la présence de l'eau en ville peut être un moyen de remédiation important. Je vous remercie pour cette réponse.

Le postulat n° 48 est ainsi liquidé.

6. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 49 de Mme et M. Eleonora Schneuwly-Aschwanden et Jean-Pierre Wolhauser (PLR) lui demandant d'étudier la possibilité de réfectionner la partie montante du chemin de Breitfeld depuis l'intersection chemin de Lorette et Beau-Chemin

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité.

cf. annexe.

La réponse du Conseil communal est brève. Je me permets de la lire en entier.

Le mauvais état ponctuel du chemin du Breitfeld ayant été inventorié par nos services techniques, des travaux de réparation ont été entrepris en date du 5 juillet 2018, afin de garantir la sécurité des usagers. Une inspection globale du réseau routier est actuellement en cours afin de définir les planifications futures d'entretien des chaussées en relation avec le degré de dégradation constaté et ceci sur le territoire entier de la ville de Fribourg.

Wolhauser Jean-Pierre (PLR). Au nom des postulants, je remercie le Conseil communal pour ce bref rapport. Cela doit être un record du monde. Nous constatons avec satisfaction que le chemin a été refait sur deux tronçons et que certains trous de cailloux ont été rebouchés. Il reste les autres tronçons qui sont dans un état de vétusté avancé et qu'il serait judicieux de refaire dans un avenir proche dans le cadre de la planification d'entretien des chaussées communales.

Le postulat n° 49 est ainsi liquidé.

7. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 51 de Mme et MM. Simon Murith (PDC/PVL), Vincenzo Abate (Verts), Mario Parpan (CG-PCS) et Marie-Gertrude Morel-Neuhaus (PLR) lui demandant d'étudier l'élaboration d'une politique efficace de lutte contre le gaspillage alimentaire en ville de Fribourg

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité.

cf. annexe.

Le Conseil communal reconnaît la problématique du gaspillage alimentaire, au même titre que la Confédération et le Canton.

La Ville de Fribourg a vu naître ces dernières années quelques initiatives d'associations ou de commerçants combattant le gaspillage alimentaire, comme par exemple le magasin "Atout Vrac", "FRÜTILE", "Äss-Bar" ou "Legumi". Ces initiatives traitent la problématique des invendus au niveau

des commerces de détail. Il est nécessaire actuellement de porter la priorité sur les consommateurs. Vous avez pu prendre connaissance dans le Rapport final des efforts que la Ville de Fribourg a déjà entrepris ensemble avec la population et dans les accueils extrascolaires.

Le Rapport final vous renseigne également sur les mesures que le Conseil communal compte mettre en place.

Die Massnahmen, welche der Gemeinderat zur Bekämpfung der Nahrungsmittelverschwendung umzusetzen versucht, setzten bei verschiedenen Akteuren an, bei der Bevölkerung, den Unternehmen und selbstverständlich auch innerhalb der Verwaltung. Darunter sind zu zählen: die Wiederverwendung von Essbehältern; die bessere Trennung von Haushaltsabfällen und deren vermehrte Methanisierung. Die Bevölkerung, insbesondere auch Jugendliche, sollen für Fragen der Wiederverwertung sensibilisiert werden mit konkreten Aktionen und Hinweisen auf den gemeindeeigenen Kommunikationskanälen. Weitere Massnahmen finden Sie im Bericht.

Murith Simon (PDC/PVL). Nous sommes en grande partie satisfaits et saluons la sensibilité du Conseil communal sur cette problématique, sensibilité qui se trouve concrètement essentiellement écologique. Nous sentons les prémises d'une réflexion et d'un calendrier. Nous nous réjouissons des mesures envisagées, bien que certaines, comme souvent, se reposent encore sur des initiatives privées. Pour la suite de ces mesures, on attend du coup une communication régulière et efficace vis-à-vis du Conseil général et de la population. Comme vous l'avez dit, nous insistons sur le fait d'axer sur la consommation de la population individuelle puisque c'est là que le gros du gaspillage alimentaire se fait et on ne peut que vous inviter à intégrer la population dans d'éventuels groupes de travail.

Pour finir, nous attendons aussi une optimisation rapide et innovante de la valorisation de tout ce gaspillage alimentaire.

Le postulat n° 51 est ainsi liquidé.

8. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 52 de Mmes Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS) et Geneviève Liaudat (PS) lui demandant d'étudier la possibilité de réaliser une enquête sur la place des enfants dans la ville

Steiert Thierry, Syndic.

cf. annexe.

Ce postulat se réfère à une démarche menée par la commune de Sion. Il demande au Conseil communal d'évaluer la possibilité de procéder à une démarche participative qui établirait un état des lieux des pratiques de loisirs des enfants en ville et pourrait définir des mesures incitatives pour rendre la ville plus inclusive aux enfants.

Conformément à la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, que la Suisse a ratifiée en 1997, les enfants ont des droits à la survie, à la protection et au développement. Elle se base sur les principes de la non-discrimination, du bien de l'enfant et de l'écoute de l'opinion de l'enfant. La responsabilité de la mise en application des droits de l'enfant est une tâche des cantons et des communes. Une initiative de la part d'UNICEF Suisse pour favoriser la mise en œuvre de ces droits au niveau local consiste en la labélisation "Commune amie des enfants".

Depuis 2014 et jusqu'en 2022, la Commune de Sion a obtenu et renouvelé la labélisation "Commune amie des enfants" par la mise en place, entre autres, d'un droit de participation et d'intervention étendus, qui se concrétisent sous la forme d'un conseil de classe, d'un parlement des jeunes, d'un "Conseil des Enfants", d'une "Permanence jeunesse" et du "Forum des Jeunes". De manière complémentaire au "Forum des Jeunes", la Ville de Sion a constitué et pilote "l'Observatoire de la jeunesse sédunoise", qui est un organe consultatif interdisciplinaire de professionnels assurant une vision transversale et relayant au Conseil municipal des constats ou d'éventuelles problématiques à anticiper. La Ville met également en place un plan de déplacement scolaire, afin d'assurer la sécurité et la convivialité sur le chemin de l'école. Ce plan a été élaboré notamment d'après les retours des parents et des élèves au sujet des itinéraires empruntés et lesquels étaient jugés dangereux. Finalement, la Ville soutient et encourage des associations qui offrent des activités créatrices et des espaces favorables au développement des initiatives des enfants.

Sensible à l'importance du droit de l'enfant et de son application sur le territoire communal, le Conseil communal a décidé de procéder aux premières étapes de la labellisation "Commune amie des enfants", notamment à la suite du postulat n° 75 déposé en 2013, lequel a été annexé au rapport final sur le postulat n° 52. Débuté récemment en 2018 et porté par la Cohésion sociale, ces premières étapes du processus permettront de cerner de manière complète le cadre de vie des enfants et des jeunes en ville de Fribourg. L'état des lieux des pratiques de loisirs sera notamment établi dans cette évaluation. Cependant, il s'effectuera via les formulaires mis à disposition par l'UNICEF.

Des Communes ayant participé aux premières étapes du processus de labellisation de l'UNICEF relatent que cette démarche leur a servi de base pour la formulation et/ou l'approfondissement d'une politique de l'enfance et de la jeunesse. Le Conseil communal entend par cette démarche définir, selon les résultats, des mesures incitatives pour rendre la ville plus inclusive aux enfants et aux jeunes.

Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS). Je remercie le Conseil communal pour son rapport. Cependant, je ne suis ni totalement convaincue ni d'accord avec sa réponse. A raison, il a rapproché notre postulat de celui déposé en 2013 par Mmes et M. Andrea Burgener Woeffray, Marine Jordan, Maria Helena Molliet, Elisabeth Reber Jung et Martin Kuhn, pour lequel il avait pris la décision de réaliser les trois premières étapes de cette labellisation "Commune amie des enfants". Cependant, j'aimerais bien savoir où en est cette labellisation et comment elle est réellement menée. Quelles étapes ont été déjà réalisées en 2018? Et surtout, quels résultats ont déjà engendré une politique de l'enfance et de la jeunesse en Ville de Fribourg? Il est vrai que les exemples donnés de ce que la Ville de Sion a réalisé font un peu rêver. Pour Fribourg, il n'existe pas encore tous ces dispositifs qui permettent aux enfants et aux jeunes de s'exprimer et de prendre part à la vie de la cité. Notre postulat, en lien avec le droit des enfants de participer à la vie de la cité et de pouvoir influencer sur son développement, entend donner la parole réellement aux enfants, pas aux adultes qui parleraient à la place des enfants, afin que ces jeunes puissent s'impliquer pour réfléchir à leurs besoins et à leur lien avec la ville.

Notre postulat vise également à compenser en quelque sorte la participation naturelle – seuls les plus informés s’impliquent – par une participation incitée et organisée où même les plus fragiles des jeunes et des enfants les moins visibles sont invités à s’exprimer. C’est une compensation ou une sorte de discrimination positive qui permet aux enfants de s’exprimer. Cet état des lieux réalisé avec les enfants et les jeunes concernés n’est pas nécessairement coûteux en temps et en finances. Il pourrait se faire de multiples manières. En fait, il correspondrait à la 4ème étape de la labellisation proposée par l’UNICEF et il pourrait se faire de manière assez légère, dans le cadre d’une manifestation qui existe déjà – je pense à Juvenalia – ou dans celui des parcours d’Hubert Audriaz, ou tout autre cadre tels que la scolarité obligatoire ou des centres de loisirs. A l’intérieur de ces espaces, on peut donner la parole aux enfants. Ainsi, je souhaiterais inciter le Conseil communal à poursuivre la réflexion et quand même envisager de mettre œuvre non seulement ces trois étapes mais cette quatrième étape de la labellisation qui s’appelle, d’après ce que dit l’UNICEF, réalisation d’un atelier lors duquel les enfants et les jeunes peuvent s’exprimer de telle manière que ce soit vraiment les enfants et les jeunes qui s’expriment sur leur réalité plutôt que des adultes qui supposent des besoins aux enfants. Nous proposons simplement d’envisager de concrétiser cet atelier. On peut aussi mandater une petite étude de faisabilité pour savoir comment la faire pour qu’elle se fasse à moindre coûts et avec une bonne efficacité.

Je remercie simplement les membres du Conseil communal de prendre en compte mes précisions et mes demandes complémentaires. Je me réjouis aussi de voir se développer ce processus de labellisation en cours, de le rendre aussi plus visible soit sur le site de la Ville, soit sur Facebook, pour en connaître justement les produits et les résultats parce qu’ils sont fondamentaux pour une politique de l’enfance et de la jeunesse.

Le postulat n° 52 est ainsi liquidé.

9. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 53 de MM. Bernhard Altermatt (PDC/PVL), Jean-Pierre Wolhauser (PLR), Pascal Wicht (UDC), Elias Moussa (PS), Oliver Collaud (Verts) et Maurice Page (CG-PCS) lui demandant d’étudier (et de transmettre à la DICS) un projet d’enseignement ou de classes bilingues

de Weck Antoinette, Directrice des Ecoles.

cf. annexe.

Ce postulat pose deux questions:

1. quel modèle d’enseignement bilingue serait le plus propice à être mis en oeuvre dans les écoles de la ville?
2. quelles sont les conditions-cadre à mettre en place pour réaliser un tel modèle le plus rapidement possible? (organisation, pédagogie, finances).

Pour répondre à la première question, il est rappelé que le modèle d'enseignement relève d'un concept pédagogique. Par conséquent, en vertu de la loi scolaire, ce projet est du ressort de la DICS, laquelle a mandaté un groupe de travail pour en étudier la faisabilité. Le Conseil communal, par l'intermédiaire du Service des écoles, est régulièrement en contact avec les inspecteurs scolaires en charge du projet et, de ce fait, est tenu informé de l'avancement des travaux.

En ce qui concerne la deuxième question, les conditions-cadre seront données par la DICS, une fois l'étude menée et aboutie. Le Conseil communal, avec le soutien annoncé et confirmé du Conseil général, mettra à disposition un éventuel budget nécessaire, voire supplémentaire, selon les conditions-cadre et les critères à atteindre pour pouvoir proposer un enseignement bilingue au sein de l'un ou de plusieurs de ces établissements.

On ne rappellera jamais assez que pour la réussite de ce projet, il est primordial que tous les acteurs, principalement les responsables d'établissement et les enseignants, soient intégrés aux réflexions et puissent ainsi y adhérer complètement. Le Conseil communal remercie les responsables d'établissement qui ont fait preuve d'une grande ouverture à ce projet, ce qui est le garant de sa mise en place dans un proche avenir, en principe pour la rentrée 2020 ou 2021, comme cela a été confirmé par les deux inspectrices Mmes Aebischer et Gaillard lors de la table ronde organisée par le Forum des langues partenaires Fribourg.

Altermatt Bernhard (PDC/PVL). Nous sommes entièrement satisfaits, même sans avoir consulté tous les co-auteurs et sommes ravis que ces projets avancent. Nous souhaitons plein succès au Conseil communal dans la réalisation de ces mesures.

Le postulat n° 53 est ainsi liquidé.

10. Bericht des Gemeinderates bezüglich des Postulates Nr. 54 von Fr. und Hr. Bernhard Altermatt (CVP/GLP) und Eleonora Schneuwly-Aschwanden (FDP), die den Gemeinderat ersuchen die Handlungsstrategie hinsichtlich der dringend notwendigen Erweiterung des Agglomerations-perimeters ("Neue Agglo") auszuarbeiten

Steiert Thierry, Syndic.

cf. annexe.

Vous avez reçu le Rapport final au sujet de ce postulat. Nous renonçons à une lecture intégrale et nous résumons la réponse comme suit.

Les auteurs du postulat n° 54 sont d'avis que l'Agglomération de Fribourg n'a jusqu'à présent pas réussi à obtenir des résultats conformes aux attentes et surtout comparables aux autres agglomérations de Suisse. Ce dernier constat est surtout avancé en comparant les subventions fédérales obtenues pour les projets d'agglomération de 1ère et deuxième génération.

Le Conseil communal ne partage pas les appréciations formulées par les postulants, en particulier pour ce qui concerne la comparaison avec les autres agglomérations de Suisse. Un calcul complet des subventions fédérales, comportant notamment les 67,5 millions de francs octroyés au projet du pont de la Poya, ainsi que les montants obtenus pour le PA2 et le PA3, offre un constat plus favorable. Si l'on compare les montants nets en relation avec le nombre d'habitants, on peut constater que Fribourg se situe dans le haut du tableau.

Unabhängig davon wie man die bisherige Arbeit der Agglomeration bewertet, kann seitens der Stadt Freiburg festgehalten werden, dass diese Institution zwar eine zusätzliche, erhebliche Arbeitslast für die politischen Vertreterinnen und Vertreter, sowie für die kommunalen Verwaltungen bedeutet, dass sich diese Arbeit jedoch bisher in jeder Hinsicht gelohnt hat. Man möge sich vorstellen was wäre, wenn die institutionelle Agglomeration nicht zustande gekommen wäre: Wir hätten ein Flickwerk aus interkommunalen Vereinbarungen, die sich zudem auf den unausweichlichen Kernbereich der Zusammenarbeit beschränken würde, d.h. die Mobilitätsplanung und zum Teil auch die Kulturförderung. Dank der Agglomeration haben wir jedoch – ohne die Poyabrücke einzuberechnen – über 60 Millionen Bundessubventionen gesichert und dies für Infrastrukturvorhaben, die zum grössten Teil ohnehin realisiert werden müssen und die ansonsten vollumfänglich den Gemeinden zur Last gefallen wären.

Outre ces aspects financiers, et nonobstant la charge de travail considérable que représente l'Agglomération pour les élus et pour les administrations, nous pouvons aussi constater que cette institution a permis aux représentants des dix communes de se côtoyer durant dix ans maintenant, et ce pratiquement toutes les deux semaines pour ce qui concerne les membres du comité. Ce rapprochement n'est pas chiffrable, mais il a permis de préparer le terrain à une collaboration renforcée, que ce soit dans le cadre du projet de fusion ou par d'autres collaborations qui se sont développées et amplifiées au cours des dernières années. Sans ces contacts, il n'est pas certain que nous aurions pu conclure les conventions de collaboration qui nous lient à d'autres communes, par exemple, pour la gestion de permis de construire ou pour le Service du feu.

Die Arbeit der Agglomeration, und darin gehen wir wohl mit den Postulanten einig, muss in welcher Form auch immer weitergeführt werden, ob nun die Fusion Grossfreiburgs zustande kommt oder nicht. Eine inhaltliche wie auch quantitative Erweiterung dieser Arbeit wird die Position des kantonalen Zentrums stärken und die Lebensqualität in der Region fördern. In diesem Sinne können wir die Fragen der Postulanten wie folgt beantworten:

- 1) Dans quels comités et organes le Conseil communal de Fribourg et/ou ses membres individuels entend-il soutenir l'expansion de l'Agglomération, afin que Fribourg continue d'avoir une place en tant que partenaire de la Confédération dans la politique d'agglomération et que Fribourg puisse bénéficier à l'avenir de subventions fédérales plus efficacement et mieux qu'auparavant?

Les discussions sur l'avenir de l'Agglomération, en lien avec le projet de fusion du Grand Fribourg et indépendamment de ce projet, sont actuellement menées, formellement et informellement, à tous les niveaux – Canton, district(s), communes. Le Conseil communal participe activement à ces discussions, notamment au sein des organes du projet de fusion du Grand Fribourg, du Comité de l'Agglomération, de la Conférence régionale du district de la Sarine, ainsi que dans le cadre des discussions informelles qui ont lieu avec le Conseiller d'Etat en charge de ce dossier et avec les autres partenaires au niveau cantonal, régional et

intercommunal. En l'état, le Conseil communal n'a pas arrêté de position définitive quant à la future configuration de l'Agglomération, étant donné que celle-ci dépendra largement des résultats du projet de fusion du Grand Fribourg. Dans la mesure où la poursuite des investissements au niveau régional en matière d'aménagement et de mobilité reste une priorité politique, le Conseil communal continuera naturellement de s'engager conformément aux orientations stratégiques voulues par la Confédération dans le cadre de son programme en faveur du trafic d'agglomération (PTA).

- 2) Comment (avec quelle forme et quel contenu des interventions), selon quel calendrier et en mobilisant quelles ressources et quels partenaires ont-ils l'intention de le faire?

L'avenir de l'Agglomération se jouera essentiellement au niveau cantonal (révision de la LAgg) au niveau régional (projet de fusion) et au sein des organes de l'Agglomération elle-même. C'est dans ce cadre-là que les représentants du Conseil communal interviendront dans leurs fonctions respectives. Le calendrier sera celui dicté par les organisations des projets précités, le Conseil communal n'ayant pas la maîtrise de ces éléments.

Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR). Zunächst möchte ich mich auch im Namen meines Ratskollegen für die vorliegende Antwort des Gemeinderates bedanken. Eine Antwort allerdings, die wegen der zögerlichen oder etwas zögerlichen Haltung des Gemeinderates zur Kernfrage der Erweiterung des Agglomerationsperimeters bei uns Enttäuschung und auch Unverständnis hervorruft. Wir weisen mit aller Deutlichkeit die Unterstellung, dass das Postulat ein unvollständiges und gar negatives Bild der Agglomeration zeichne, von uns. Im Gegenteil. Es ist die Sorge um die zukunftstaugliche Weiterentwicklung der Agglomeration, welche die Autoren mit dem Postulat beabsichtigten. Tatsache ist - und das anerkennen wir - dass die Kosten-Nutzenanalyse der Investitionsmassnahmen zum Agglomerationsprogramm der dritten Generation einen mittleren Wert aufweist. Tatsache ist aber auch, dass der Prüfungsbericht vom 14. September 2018 des Bundesamtes der Raumentwicklung ARE den fehlenden Miteinbezug der umliegenden Gemeinden, der Agglomeration Freiburg - er spricht von "son arrière pays", bei der Analyse und Strategiearbeit kritisiert und als eine Schwachstelle des Agglomerationsprogrammes benennt.

Le rapport d'examen de la Confédération du 14 septembre 2018 propose que "clairement une extension du périmètre du plan d'agglomération est à envisager pour la prochaine génération".

Ich lasse Sie nun entscheiden ob eine gewisse Dringlichkeit des Handelns nicht doch angezeigt wäre. Da davon ausgegangen werden kann, dass der Gemeinderat vom Prüfungsbericht ARE Kenntnis hat, ist für uns die nur ansatzweise zum Ausdruck gebrachte Bereitschaft, sich im Sinne des Postulates zu engagieren, eher unbefriedigend.

Le postulat n° 54 est ainsi liquidé.

Le Président. Pour le point n° 11, je passe la parole à M. Blaise Fasel, Vice-Président.

11. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 58 de MM. Oliver Collaud et Julien Vuilleumier (Verts) lui demandant d'étudier la mise en place d'un réseau de partage de vélos-cargo électriques en ville de Fribourg

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité.

cf. annexe.

En automne 2017, la Direction de la Mobilité de la Ville de Fribourg a décidé d'entrer en contact avec l'Académie de la mobilité du TCS. Il s'en est suivi une première séance début 2018, afin de définir les modalités d'une possible mise en place d'un réseau de vélos-cargo électriques en libre-service à Fribourg. Un projet a rapidement été élaboré, qui a conduit à l'inauguration le 18 juin 2018 d'un réseau comportant six vélos-cargos.

Le réseau de vélos-cargo électriques en libre-service en ville de Fribourg est maintenant pleinement opérationnel. Il convient pour la suite de suivre l'évolution de l'utilisation de ce service, pour éventuellement l'étendre à plus long terme si la demande le justifiait.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal estime avoir répondu aux questions posées par les auteurs du présent postulat.

Collaud Oliver (Verts). Les auteurs du postulat sont entièrement satisfaits de la réponse du Conseil communal et du fait que cela soit déjà réalisé aussi. Merci beaucoup.

Le postulat n° 58 est ainsi liquidé.

Fasel Blaise, Vice-Président. M. le Président, je vous redonne la parole.

12. Décision quant à la transmission des postulats

Le Président. Lors de sa séance du 3 octobre 2018, le Bureau a accepté la qualification de tous les postulats et les a jugés recevables, à l'exception du postulat n° 86.

- n° 86 de M. Claudio Rugo (PA) demandant au Conseil communal d'étudier la mise en œuvre d'une première action humanitaire citadine en vue d'accueillir cinquante migrants (hors quotas)

Le Président. Je vous informe que, par 6 voix contre et une abstention, le Bureau a jugé ce postulat irrecevable. Il estime que le postulat ne porte pas sur un objet qui est de la compétence du Conseil

communal et est d'avis que le Conseil communal n'a pas la compétence d'accueillir des réfugiés sans passer par la voie légale de la Confédération et du Canton.

Steiert Thierry, Syndic. A l'instar du Bureau du Conseil général, le Conseil communal considère ce postulat comme irrecevable pour la simple raison que la politique migratoire n'entre pas dans le champ de compétences des autorités communales. Considérer ce postulat comme irrecevable ne signifie pas pour autant que les arguments de M. le Conseiller général Rugo ne méritent pas réflexion ou nous laisseraient insensibles. La détresse et les drames humanitaires qui touchent la population en Syrie ou dans d'autres pays en guerre ne nous laissent pas indifférents. Mais la politique migratoire est clairement de la compétence de la Confédération et les communes n'ont donc aucune compétence en la matière. En revanche, si nous n'avons rien à dire sur l'octroi ou le refus de l'asile ou d'autorisation de séjour, nous avons un rôle à jouer dans le cadre de l'intégration, domaine que nous développons constamment et pour lequel je vous invite à soutenir les crédits prévus au budget 2019 si vous voulez donner un signal humanitaire.

Rugo Claudio (PA). En tant que musicien, j'apprécierais recevoir des notes, soit du Conseil communal, soit des chefs de groupes, parce que je pense pouvoir les lire et les comprendre. J'en ai reçu une ce matin. C'est pourquoi, je vais me plier à la forme et retirer ce postulat pour le représenter à la fin, afin de le traiter la prochaine fois en enlevant la mention "hors quotas".

Par contre, j'aimerais quand même vous informer qu'il y a deux ans, j'avais lancé une pétition pour défendre un collègue musicien qui n'avait pas de papier. Neuf Conseillers généraux l'ont signée et j'ai eu un très bon accueil de M. Pochon du Service de la population et des migrants (SPoMi). Cette démarche a été appuyée même par deux Conseillers d'Etat, MM. Jean-François Steiert et Maurice Ropraz. Elle suit son cours. Nous n'avons pas encore la réponse de Berne. Mais, à titre individuel, on peut très bien développer des démarches aussi à titre collectif comme une Commune. On connaît à Riace, dans l'île de la Sicile, les déboires que subit le Syndic ayant pris parti pour les réfugiés. On pourrait donc tout à fait suivre cette option-là. Je développerai le nouveau postulat dans les "Divers". Je retire donc le postulat n° 86.

Le Président. Le postulat n° 86 est ainsi rayé du rôle.

- n° 87 de M. Claudio Rugo (PA) demandant au Conseil communal un plafonnement des salaires de tous les employés de la Ville de Fribourg, politiciens compris, au maximum du salaire LAA

Steiert Thierry, Syndic. Ce postulat est, à notre avis et je crois aussi à celui du Bureau, clairement recevable. En revanche, le Conseil communal s'oppose à la transmission de ce postulat car il part d'un faux constat, à savoir celui que les salaires versés par la Ville seraient excessifs. Ces salaires sont fixés sur la base d'une grille salariale qui est publique et que vous trouvez dans le Rapport de gestion. Une grille salariale qui repose elle-même sur une méthodologie RH reconnue et conforme aux usages dans le marché du travail. Faire un rapprochement entre ces rémunérations versées par la Ville et les excès pratiqués dans une partie du secteur privé et notamment aux secteurs bancaires et financiers est simplement malhonnête. S'il est vrai qu'un postulat n'a aucune portée contraignante, une transmission de ce postulat par le Conseil général serait perçue par le personnel communal comme un signe de méfiance voire de mépris vis-à-vis d'un travail effectué souvent avec un engagement personnel et avec une conscience professionnelle exemplaire. Et j'ajouterais qu'il affaiblirait

massivement la ville de Fribourg sur le marché du travail lorsqu'il s'agit de recruter des personnes qualifiées pour des postes de cadres ou supérieurs ou intermédiaires.

Rugo Claudio (PA). Je crois que c'est sur la recevabilité du postulat.

Le Président. Non, ce postulat a été jugé recevable.

Rugo Claudio (PA). Ah d'accord, donc je suis sur le texte. Par contre, sur la recevabilité de tous les postulats je me pose la question: est-ce que nous sommes qualifiés pour dire si les postulats sont recevables ou pas? On a vu que le Grand Conseil a été désavoué pour la question de la grève au sujet de laquelle certains parmi vous ont pu voter car ils siègent au Grand Conseil. Et je pense que c'est de l'ordre juridique.

Le Président. M. C. Rugo, pouvez-vous en venir à la présentation de votre postulat, s'il vous plaît?

Rugo Claudio (PA). Voilà, j'en arrive au postulat n° 87. Je vous épargne le titre.

Si vous voulez anticiper des nouvelles solutions, je vous enjoins de soutenir ce postulat qui donne une ligne directrice nouvelle. Farfelu? et bien non: ces solutions correspondant à un salaire "proportionné" sont déjà mises en place même pour des ministres ou chefs d'Etats comme en Islande ou au Paraguay.

"Povre son lo que quiere mucho" traduit: "Les pauvres sont ceux qui veulent beaucoup", adage de José Mujica, ancien président de l'Uruguay qui versait 90% de son salaire et vivait simplement dans sa ferme avec je crois, quelques 3'000 francs par mois et il était président d'un pays. Gloire à lui!

Oui, le Parti des Artistes est pour la décroissance!

Oui, le Parti des Artistes est pour un revenu universel!

Oui, le Parti des Artistes est pour l'abolition de toutes les castes.

En particulier, la caste aristocratique dont nous pouvons deviner les origines par les "de" et "von". La caste ...

Le Président. M. C. Rugo, s'il vous plaît, pas ce genre d'attaques personnelles.

Rugo Claudio (PA). Je continue. La caste bourgeoise dont est issue la majorité des Conseillers/ères communaux, Conseillers/ères généraux.

À quel titre une personne devrait pouvoir consommer – que ce soit 100 fois ou 10 fois plus qu'une autre – les ressources limitées de notre planète?

Pour faire passer les petites augmentations quotidiennes, la presse, cette faiseuse de conscience, les compare avec la tasse de café.

Et si je vous disais, à titre d'exemple, que le salaire de notre Syndic correspond à 50'000 tasses de café annuelles prises dans un établissement public et à 1,818 million de tasses prises à la maison. Vous comprendrez aisément, s'il vous plaît! ... (Rires) ...vous comprendrez aisément qu'il pourrait facilement "être sur les nerfs".

On associe le salaire à un bien immatériel dont l'unité de mesure principale est le temps, associé aux diplômes. C'est l'ensemble de la société qui en supporte les charges. La redistribution salariale de notre économie capitaliste est basée sur un système pyramidal qui s'autocritique, produisant haine et mépris des uns envers les autres.

M. Alain Berset, Président de la Confédération, avec toute la diplomatie politique qui est sienne, s'en est publiquement pris aux gros salaires des médecins; fixant au million de francs sont indignation toute mesurée. On pourrait les comparer aux 50 francs que les médecins, qui font le même travail, à Cuba touchent. Bien sûr qu'il y a l'entre-deux.

Dans son discours du 1^{er} août 2018 prononcé non pas au Grütli, mais sur les terrains inondables de notre future hypothétique luxueuse école de la Neuveville, Monsieur Schneider-Ammann prête à pleurer ou à rire à chaudes larmes! Lui, pourra continuer à rigoler entre amis. Et se dire en allant retirer son chèque de fin de mois: "rigoler comme cela, c'est bon pour ma santé".

Si le Parti des Artistes insiste de la sorte sur le plafonnement des hauts salaires, c'est pour préserver le bien commun; celui en particulier de la Caisse de pension dont nous débattons tout prochainement.

Le Président du Parti des Artistes est concrètement tiraillé par deux forces antagonistes: monter les petits salaires comme le préconise les syndicats ou baisser les trop hauts salaires?

Instaurer un salaire minimum pour tous les citoyens de ce pays? Voilà un objectif! On se croirait au début du XVIII^{ème} siècle, ma parole.

En conclusion, le Président du Parti des Artistes, comme Mujica et bien d'autres, préconise et applique à titre personnel les préceptes du "travailler trois heures par jour" de Paul Lafargues qui écrivait son éloge de la paresse en 1843.

Vote

Le Conseil général refuse, par 63 voix contre 1 et 0 abstention, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 87 de M. Claudio Rugo.

A voté Oui: 1 Rugo Claudio (PA)

Ont voté Non: 63 Abate Vincenzo (Verts), Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Aebischer David (PLR), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (PDC-PVL), Bettin Christophe (PLR), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (PDC-PVL), Casabene Thévoz Anne (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (PDC-PVL), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), Cudré-Mauroux Stéphane (PS), de Reyff Charles (PDC-PVL), Dreyer Jean-Luc (PDC-PVL), Dupré Bernard (UDC), Fasel Blaise (PDC-PVL), Fessler Raphaël (PDC-PVL), Feyer Jean-François (PDC-PVL), Gander Daniel (UDC), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Hayoz Jérôme (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Krienbühl David (PLR), Li Rosi Michaël (UDC), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (PDC-PVL), Marchioni Pierre (UDC), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Mendez Monica (Verts), Miche François (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Murith Simon (PDC-PVL), Page Maurice (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (PDC-PVL), Ragusa Francesco (Verts), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Richard Claude (PDC-PVL), Roelli Claire (PS), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (PDC-PVL), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Uldry José (UDC), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zurich Simon (PS)

Se sont abstenus: 0

N'ont pas voté: 7 Ayer Caroline (PS), Heimgärtner Eva (CG-PCS), Kilde Gisela (PDC-PVL), Liaudat Geneviève (PS), Menétrey Fabienne (Verts), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Stevan Nicolas (PS)

- n°88 de MM. Christoph Allenspach, Marc Vonlanthen et Simon Zurich (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la modification des articles 205, 206 et 207 du règlement relatif au Plan d'aménagement local et la protection des arbres

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. Vous vous inquiétez, comme le Conseil communal, de l'appauvrissement de la biodiversité et des conditions climatiques dans notre ville, mais malheureusement pas seulement dans notre ville. Vous proposez des prescriptions plus strictes pour la protection des arbres dans le règlement communal d'urbanisme (RCU). Comme vous le savez, le Conseil communal mettra en consultation le Plan d'aménagement local (PAL) ainsi que le RCU. La date prévue est le 16 novembre.

Je vous informe que le RCU révisé va dans le sens de vos propositions. Il protégera tous les arbres avec un diamètre de 20 cm, ce qui correspond à 65 cm de circonférence, mesuré à un mètre du sol, sur l'ensemble du territoire communal. Par contre, le RCU ne peut pas légiférer pour chaque espèce d'arbre. Le RCU révisé indiquera que la plantation de compensation doit être faite sur le territoire communal sans préciser la zone exacte. Il permettra aussi la compensation d'un arbre abattu par d'autres mesures favorisant la biodiversité (toitures végétalisées, haie, etc.).

Le futur RCU précisera dans un nouvel article de favoriser les espèces indigènes lors des plantations mais sans les imposer car c'est un fait que des variétés horticoles sélectionnées supportent plus facilement les conditions climatiques (le chaud et le sec), plus facilement les conditions de sol (pauvre, sec, étroitesse des fosses de plantation, etc.), et de places disponibles pour les couronnes que l'on trouve en ville.

A vous, MM. les postulants, de juger si ces modifications dans le futur RCU vous satisfont.

Allenspach Christoph (PS). Il y a souvent des déjà vu dans ce Conseil général, comme des grands discours qui ne servent pas à grand-chose. Mais, quelque fois, il y a aussi des jamais vu, comme pour ce postulat pour lequel le Conseil communal a trouvé une solution avant la transmission. Je ne l'avais jamais vu.

Nous remercions Mme la Directrice de l'Edilité d'avoir vu la nécessité d'agir immédiatement, avant la mise à l'enquête du règlement du plan directeur. Nous sommes extrêmement satisfaits. Sinon, nous aurions quand même dû attendre pendant deux ou trois ans. Il est évident que nous retirons ce postulat, en espérant que d'autres postulats auront le même sens.

Le Président. Le postulat n° 88 est ainsi rayé du rôle.

- n° 89 de Mmes et MM. Caroline Chopard, Monica Mendez, Fabienne Menétrey, Vincenzo Abate, Gilles Bourgarel, Oliver Collaud et Francesco Ragusa (Verts) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de lutter contre la propagation des espèces néophytes envahissantes

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Édilité. Ce que je vous dirai vaut également pour le postulat n° 92. Le Conseil communal se réserve la possibilité de répondre à ces deux postulats dans le cadre d'un bilan en lien avec la phase I du label "Ville verte".

Collaud Oliver (Verts). Ce postulat demande à la ville d'étudier les moyens de lutter contre la propagation des espèces néophytes envahissantes. Qu'est-ce que c'est? Ce sont des plantes exotiques qui ne sont donc pas indigènes, qui sont introduites dans notre écosystème soit volontairement, soit involontairement, et qui parviennent à s'établir, à proliférer et à se répandre au dépend de la flore indigène.

C'est une des premières causes de l'appauvrissement de la biodiversité au monde et aussi en Suisse. Pourquoi? Parce que ces plantes colonisent le reste de la végétation. On en trouve en ville de Fribourg, sur le domaine public. Ces plantes sont sur le domaine public et leurs graines sont transportées, par exemple, par les oiseaux en campagne, à la forêt et maintenant ces plantes néophytes envahissantes poussent en lisière de forêt, ont des feuilles très larges qui ne permettent pas à la forêt de se renouveler. Ce que nous demandons dans ce postulat, c'est que la Ville étudie des moyens pour lutter contre la propagation de ces espèces. La première mesure à envisager est que la Ville enlève les espèces néophytes envahissantes qu'il y a sur son terrain. Nous pensons notamment au laurier-cerise que l'on trouve quasiment dans tous les espaces publics en ville de Fribourg et qui est une plante dangereuse figurant sur la liste noire. Donc on ne devrait pas les planter, on devrait plutôt les éradiquer, on demanderait donc d'étudier la possibilité d'éradiquer, d'enlever ces plantes et de les remplacer par des plantes moins dangereuses en ville de Fribourg. Malheureusement, nous trouvons aussi ces plantes néophytes envahissantes sur les terrains privés. Là, nous avons moins de marge de manœuvre: on ne demande pas à la Commune d'aller les arracher chez les privés. Cependant, on demanderait pour les personnes qui ont déjà des plantes de cette sorte chez elles que la Commune puisse les conseiller en vue d'un remplacement. Pour les gens qui n'en ont pas encore et qui voudraient en planter, nous souhaiterions que la Commune leur dise "non, vous ne pouvez pas". Nous envisagerions, par exemple, que la Commune puisse interdire, via le RCU, la plantation de ces espèces en ville de Fribourg. Malheureusement, nous ne pouvons pas compter sur la bonne volonté des gens, notamment parce qu'ils sont mal conseillés et mal renseignés dans les Garden-Center qui vendent ces plantes et qui les conseillent même à l'achat en disant que c'est facile de les entretenir.

C'est quand même quelque chose pour nous qui est important, notamment pour la sauvegarde de la biodiversité. C'est une mesure qui serait très importante et qui aurait une grande efficacité. Nous vous remercions de soutenir la transmission de ce postulat.

Vote

Le Conseil général décide, par 48 voix contre 1 et 16 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 89 de Mmes et MM. Caroline Chopard, Monica Mendez, Fabienne Menétrey, Vincenzo Abate, Gilles Bourgarel, Oliver Collaud et Francesco Ragusa.

Ont voté Oui: 48 Abate Vincenzo (Verts), Allenspach Christoph (PS), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Casabene Thévoz Anne (PS), Casazza Raphaël (PLR), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), Cudré-Mauroux Stéphane (PS), Dupré Bernard (UDC), Gander Daniel (UDC), Gex Jean-Noël (PLR), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Hayoz Jérôme (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Kilde Gisela (PDC-PVL), Krienbühl David (PLR), Li Rosi Michaël (UDC), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (PDC-PVL), Marchioni Pierre (UDC), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Mendez Monica (Verts), Menétrey Fabienne (Verts), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Page Maurice (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Ragusa Francesco (Verts), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rugo Claudio (PA), Sabino Sandra (PS), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Uldry José (UDC), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zurich Simon (PS)

A voté Non: 1 Python Jean-Frédéric (PDC-PVL)

Se sont abstenus: 16 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Aebischer David (PLR), Altermatt Bernhard (PDC-PVL), Bettin Christophe (PLR), Bugnon Marc (PDC-PVL), Cattaneo Anne-Elisabeth (PDC-PVL), de Reyff Charles (PDC-PVL), Dreyer Jean-Luc (PDC-PVL), Fasel Blaise (PDC-PVL), Fessler Raphaël (PDC-PVL), Feyer Jean-François (PDC-PVL), Gex Océane (PLR), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Murith Simon (PDC-PVL), Richard Claude (PDC-PVL), Sacerdoti Alexandre (PDC-PVL)

N'ont pas voté: 6 Ayer Caroline (PS), Heimgärtner Eva (CG-PCS), Liaudat Geneviève (PS), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Stevan Nicolas (PS)

- n° 90 de Mme Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS) demandant au Conseil communal d'étudier les stratégies pour rendre plus soutenables la déchetterie des Neigles et la gestion des déchets de la Ville

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. Le Conseil communal est favorable à la transmission de ce postulat.

Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS). "La Suisse, pays des montagnes et des déchets", ainsi titrait le quotidien 24 Heures en mars 2014. Avec 730 kg par habitant, la Suisse est le deuxième pays qui produit le plus d'ordures en Europe. Les déchets plastiques et les déchets électroniques ne cessent d'augmenter chaque année. C'est pourquoi le choix d'une valorisation matière ou d'une valorisation énergétique est un enjeu d'actualité pour nous. L'Office fédéral de l'environnement précise que si de bonnes filières de recyclage existent pour bien des déchets, nombre de substances valorisables finissent encore dans les ordures. Si l'on entend diminuer les nuisances, il faudrait intervenir au début du processus, au niveau fédéral. C'est une évidence. Que faire à notre échelle toute locale, à Fribourg, pour agir et intervenir en amont? Des mesures devraient être renforcées pour contribuer à limiter le gaspillage et la pollution que la destruction des objets et matériaux jetés engendre. Des dispositifs sont nécessaires pour mieux valoriser et réutiliser les objets et les matériaux actuellement promis à la destruction.

Afin de limiter l'impact environnemental de la gestion des déchets, de favoriser leur valorisation et d'offrir aux autorités et aux habitants des moyens de consolider leur écoresponsabilité, il s'agirait d'envisager un ensemble de mesures tant écologiques, techniques que sociales.

Ce postulat demande au Conseil communal d'étudier les stratégies nécessaires afin de rendre la gestion des déchets et la déchetterie des Neigles plus soutenable en procédant à une évaluation systématique et innovante des possibilités de diminuer les déchets de diverses manières.

Je propose plusieurs logiques:

- la première pourrait être d'améliorer les systèmes de tri et de recyclage des objets, notamment ménagers et mobiliers, qui sont en bon état plutôt que de les jeter, trier, remettre

en état et documenter les objets encore utilisables afin de les proposer à un marché de seconde main. La gestion et le conditionnement de ces objets pourraient se faire par des organismes partenaires actuellement reconnus et au travers de mesures d'insertion sociale atelier de réparation et de remise en état, site Internet de recensement des objets, magasins de seconde main qui pourraient être gérés par des experts du recyclage et des programmes d'insertion tels que Coup d'Pouce, Emmaüs, Fondation Saint-Louis, etc. Des tas d'exemples existent dans d'autres cantons.

- la deuxième logique serait de favoriser la réutilisation de matériaux actuellement promis à la destruction. Le dépôt étant déjà effectif, il s'agirait de développer l'autre logique, la possibilité organisée de venir se servir gratuitement de matériaux divers. Il pourrait s'agir par exemple, de venir chercher du bois pour du bois de chauffage, etc. On pourrait ainsi organiser des dépôts et la mise à disposition de ces différents matériaux afin de favoriser de multiples formes de recyclage par les habitants et même d'autres acteurs collectifs comme des associations artistiques, des écoles, des collectifs d'artistes. Là aussi, des exemples existent ailleurs où, par exemple, des projets artistiques dans le quartier de Dreispitz à Bâle, intitulé OFFCUT, fournit à des artistes et des créateurs des matériaux sauvés du rebut.
- la troisième logique ce serait, pour rendre possible ces mesures, de créer ou de compléter les dispositifs de réinsertion sociale et professionnelle, car la mise en place de ces nouvelles logiques nécessitent de créer des places de travail ou des stages, programmes d'emplois temporaires, mesures d'insertion sociale peuvent être ainsi des ressources.

Enfin, pour favoriser un approche écocitoyenne de la gestion des déchets, n'oublions pas l'importance de la communication et de la transparence afin de se donner les moyens de comprendre et de faire comprendre comment mieux recycler, prendre conscience des coûts de la gestion des déchets de la collecte à l'élimination, et de respecter le principe du pollueur-payeur pour le financement.

Chers collègues, merci de prendre en compte ces différents arguments pour soutenir ce postulat et contribuer ainsi à faire de Fribourg une ville innovante, également sur le plan de la gestion de ses déchets.

Vote

Le Conseil général décide, par 55 voix contre 1 et 9 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 90 de Mme Marie-Claire Rey-Baeriswyl.

Ont voté Oui: 55 Abate Vincenzo (Verts), Aebischer David (PLR), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (PDC-PVL), Bettin Christophe (PLR), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Casabene Thévoz Anne (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (PDC-PVL), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), Cudré-Mauroux Stéphane (PS), Dupré Bernard (UDC), Gander Daniel (UDC), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Hayoz Jérôme (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Kilde Gisela (PDC-PVL), Krienbühl David (PLR), Li Rosi Michaël (UDC), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (PDC-PVL), Marchioni Pierre (UDC), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Mendez Monica (Verts), Menétrey Fabienne (Verts), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Murith Simon (PDC-PVL), Page Maurice (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (PDC-PVL), Ragusa Francesco (Verts), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rugo Claudio (PA), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (PDC-PVL), Uldry José (UDC), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zurich Simon (PS)

A voté Non: 1 Dreyer Jean-Luc (PDC-PVL)

Se sont abstenus: 9 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Bugnon Marc (PDC-PVL), de Reyff Charles (PDC-PVL), Fasel Blaise (PDC-PVL), Fessler Raphaël (PDC-PVL), Feyer Jean-François (PDC-PVL), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Richard Claude (PDC-PVL), Schnewly-Aschwanden Eleonora (PLR)

N'ont pas voté: 6 Ayer Caroline (PS), Heimgärtner Eva (CG-PCS), Liaudat Geneviève (PS), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Stevan Nicolas (PS)

- n° 91 de Mme Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS) demandant au Conseil communal d'étudier les possibilités de pérenniser le projet de valorisation des enceintes, tours et fortifications médiévales de la ville

Steiert Thierry, Syndic. Le Conseil communal a hésité sur la question de la recevabilité de ce postulat et a finalement plaidé pour l'irrecevabilité, ce qui n'est pas partagé par le Bureau. Effectivement, on peut interpréter ce postulat de deux manières: soit de manière extensive, généreuse ou un peu plus rigoureuse. Le Conseil communal rappelle tout de même que les postulats doivent porter sur un objet qui est de la compétence du Conseil communal. Hors, dans la mesure où les remparts les tours et les infrastructures qui ont fait l'objet de cette opération en 2018 sont presque exclusivement en possession ou en propriété de l'Etat, ce postulat ne nous semblait pas recevable. Cela dit, s'il devait être transmis, nous n'allons pas nous opposer à produire un Rapport final, mais il sera évidemment extrêmement succinct puisque nous ne pouvons pas nous exprimer sur des objets qui ne nous appartiennent pas. En revanche, nous pouvons d'ores et déjà dire que nous avons, vu le succès de cette opération en 2018, entrepris des démarches qui vont dans le sens d'une pérennisation et nous allons prochainement aborder l'Etat pour aller dans ce sens-là.

Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS). Je propose de retirer ce postulat et de le transformer en une question que je poserai tout à l'heure. Ce sera effectivement plus simple car les arguments sont judicieux. L'idée est plutôt d'entendre le Conseil communal et de comprendre comment se développent ces négociations avec le Canton pour envisager cette pérennisation.

Bourgarel Gilles (Verts). Je trouve un peu dommage de le retirer si vite parce qu'en fait effectivement la majorité des tronçons d'enceintes appartiennent à l'Etat. En revanche, les terrains nécessaires à l'aménagement de leurs accès appartiennent à la Ville. Ainsi, la Ville est également maître d'ouvrage ne serait-ce que pour ces accès. Donc voilà, je trouve que l'interprétation restrictive de ce postulat n'est peut-être pas de mise, il faut un moteur. Et que la Ville soit le moteur, je trouverais ça magnifique.

Le Président. Le postulat n° 91 est ainsi rayé du rôle.

Le Président. Il est 22.53 heures. Avant de passer à la transmission du postulat n° 92, je vous propose de terminer l'ordre du jour ce soir afin de ne pas avoir de séance de relevée demain. Je compte donc sur votre collaboration pour aller relativement vite dans la suite des débats.

- n° 92 de Mme et MM. Marc Vonlanthen, Christoph Allenspach, Simon Zurich (PS) et Gisela Kilde (PDC/PVL) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de favoriser la présence d'abeilles sauvages et domestiques en ville

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Édilité. Le Conseil communal accepte la transmission de ce postulat. Néanmoins, il se réserve la possibilité de répondre à ce postulat dans le cadre d'un bilan en lien avec la phase I du label "Villeverte".

Vonlanthen Marc (PS). Je serai bref, comme demandé, ce d'autant plus que la question de la disparition des abeilles, à la fois domestiques et sauvages, occupe relativement souvent les médias. C'est une question que vous connaissez toutes et tous. Vous avez pu prendre connaissance du développement de ce postulat. Je vous invite à soutenir cette cause en acceptant la transmission de ce postulat.

Vote

Le Conseil général décide, par 54 voix contre 1 et 10 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 92 de Mme et MM. Marc Vonlanthen, Christophe Allenspach, Simon Zurich et Gisela Kilde.

Ont voté Oui: 54 Abate Vincenzo (Verts), Aebischer David (PLR), Allenspach Christoph (PS), Bettin Christophe (PLR), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (PDC-PVL), Casabene Thévoz Anne (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (PDC-PVL), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), Cudré-Mauroux Stéphane (PS), Dreyer Jean-Luc (PDC-PVL), Gander Daniel (UDC), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Hayoz Jérôme (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Kilde Gisela (PDC-PVL), Krienbühl David (PLR), Li Rosi Michaël (UDC), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (PDC-PVL), Marchioni Pierre (UDC), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Mendez Monica (Verts), Menétrey Fabienne (Verts), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Murith Simon (PDC-PVL), Page Maurice (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (PDC-PVL), Ragusa Francesco (Verts), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rugo Claudio (PA), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (PDC-PVL), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zurich Simon (PS)

A voté Non: 1 Uldry José (UDC)

Se sont abstenus: 10 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Altermatt Bernhard (PDC-PVL), de Reyff Charles (PDC-PVL), Dupré Bernard (UDC), Fasel Blaise (PDC-PVL), Fessler Raphaël (PDC-PVL), Feyer Jean-François (PDC-PVL), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Richard Claude (PDC-PVL), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR)

N'ont pas voté: 6 Ayer Caroline (PS), Heimgärtner Eva (CG-PCS), Liaudat Geneviève (PS), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Stevan Nicolas (PS)

- n° 93 de Mme et MM. Simon Zurich, Corinne Margalhan-Ferrat et François Miche (PS) demandant au Conseil communal de présenter un rapport sur la médecine de premier recours en ville de Fribourg

Le Président. A titre d'information, le Bureau considère ce postulat comme recevable, dans la mesure où la question sanitaire au sens large et celle du bien-être sanitaire des habitants de la ville est de la compétence de la Commune. L'idée est de demander un rapport au Conseil communal pour présenter l'état des lieux en ville de Fribourg et d'approcher les instances compétentes en la matière.

Steiert Thierry, Syndic. Une fois de plus, ici le Conseil communal a considéré, en opérant une interprétation quelque peu restrictive, je l'admets, ce postulat comme irrecevable dans la mesure où il porte sur un objet qui n'est, à notre avis, pas de la compétence du Conseil communal. En effet, ce

postulat porte sur l'offre en médecine de premier recours en ville de Fribourg. C'est une problématique qui échappe complètement à la maîtrise du Conseil communal, si ce n'est que l'on pourrait l'admettre dans le cadre d'une interprétation un peu plus généreuse de cet instrument parlementaire si l'on admettait que la Commune pourrait, par exemple dans le cadre de sa politique foncière, entamer des démarches qui envisageraient l'installation de cabinets médicaux dans des locaux qui appartiennent à la Commune comme l'ont fait d'autres communes dans le canton de Fribourg ou ailleurs en Suisse. Ceci est tout à fait envisageable dans ce cas-là et le Conseil communal ne va pas s'y opposer si ce postulat devait être qualifié de recevable et devait être transmis. Par contre, le hasard fait parfois bien les choses, aujourd'hui-même, l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) a publié une étude et l'on voit là où sont les véritables raisons de cette problématique. Les résultats de cette étude démontrent que les médecins de premier recours atteignent un revenu moyen ou médian de 237'000 francs, ce qui est parmi les plus faibles revenus de médecins. Les médecins, par exemple en gastroentérologie, atteignent des revenus de 684'000 francs, en oncologie 600'000 francs, etc. Vous pouvez aller voir les résultats sur le site de l'OFSP. Ce sont là les véritables raisons qui conduisent au problème que l'on connaît aujourd'hui. Effectivement, rien n'empêche que l'on fasse quelque chose, mais ça sera évidemment quelque chose qui ne sera que dans le champ de compétence de la Commune. Cela ne sera peut-être pas satisfaisant pour les postulants.

Zurich Simon (PS). Tout d'abord, je souhaite présenter devant vous mes liens d'intérêts. Je suis Vice-Président de la section romande de la Fédération suisse des patients et cette problématique de la médecine de premier recours, vous la connaissez probablement toutes et tous personnellement ou par le biais de vos connaissances et de vos proches. Nous avons toutes et tous cherché un médecin généraliste, un pédiatre pour nos enfants, un gynécologue, et nous avons été confrontés à un refus, à un message sur un répondeur: "nous n'acceptons pas de nouveaux patients". C'est un réel problème. On peut dire que ce problème ne ressort pas de la compétence du Conseil communal. Je pense que c'est une vision assez restrictive de la question. C'est aussi une vision qui, à mon avis, ne satisfait pas les habitants de la ville qui sont confrontés à cette problématique au quotidien.

Ce postulat, au final, demande une radiographie. Selon nos recherches, il n'y a maintenant plus de pédiatres dans un quartier comme le Schoenberg, qui compte plus de 10'000 habitants pour une population relativement jeune. Dans les quartiers du Torry et du Jura, il n'y a plus qu'un seul généraliste et sur l'ensemble du territoire de la commune, il n'y a plus que quatre cabinets de pédiatres. Ce sont des chiffres qui sont, à mon avis, alarmants car ils causent des problèmes très importants et à plusieurs égards:

1. Cette pénurie de médecins engendre aussi une augmentation de la fréquentation des urgences hospitalières et donc une augmentation des coûts de la santé.
2. C'est aussi un problème pour la qualité des soins puisque l'on sait que les médecins de premier recours ont une vue d'ensemble de la situation de leurs patients. Ils vont proposer des soins qui seront adaptés à la situation du patient et qui sont axés très souvent sur une approche liée à la prévention, à la promotion de la santé.
3. La médecine de premier recours, c'est aussi un accès plus facile aux soins pour les personnes âgées et pour les familles avec des enfants en bas âge. C'est donc une garantie de prise en charge et de sécurité pour les patients.

Cette radiographie me semble être essentielle et je pense qu'elle ressort complètement de la compétence du Conseil communal, puisque le Conseil communal peut tout à fait étudier les

phénomènes qui se déroulent sur le territoire de la commune. De plus, elle est très utile ne serait-ce que pour faire office de base de réflexion sur cette problématique-là. En outre, elle peut être un outil de sensibilisation à l'intention des acteurs qui ont effectivement davantage de compétences que le Conseil communal. Je pense notamment au Canton, je pense aussi à la Société de médecine, à l'HFR ou à d'autres.

Sur la base de cette radiographie, le postulat demande au Conseil communal d'esquisser des pistes de réflexion. Il n'est pas du tout question de s'arroger des compétences qui ne reviennent pas au Conseil communal, mais je pense que de réunir les différents acteurs autour d'une même table et de jouer à ce sujet un rôle de moteur n'est pas une compétence qui ne revient pas au Conseil communal, au contraire. La question liée à la politique foncière active et aux possibilités qui seraient proposées aux médecins installés en ville de Fribourg de bénéficier d'accès favorisés à des locaux, quand on sait que c'est un véritable problème notamment pour le développement de cabinets médicaux en réseau, est aussi une possibilité qui ressort de la compétence du Conseil communal.

Sur la base de ces éléments, je vous remercie toutes et tous, chers collègues, de soutenir ce postulat. Je pense qu'il permettra, à long terme, un meilleur accès aux soins, une meilleure qualité des soins et une maîtrise des coûts de la santé.

Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR). Eine Frage an die Postulanten: Haben Sie eine Ahnung welche finanziellen Auswirkungen diese Dienstleistung hätte?

Zurich Simon (PS). Können Sie bitte präzisieren von welcher Dienstleistung Sie sprechen.

Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR). Moi je pense la médecine de premier recours est quand même un service supplémentaire qui existe à côté des médecins privés ou de l'hôpital. C'est quand même un service de plus, comme je comprends votre postulat.

Zurich Simon (PS). Non, le postulat ne demande aucunement à ce que la Ville mette elle-même sur pied un service de premier recours. L'idée est que la Ville cartographie ce qui se passe actuellement. Puis, sur cette base, qu'elle réunisse les acteurs concernés pour essayer de lancer le début d'un processus qui permettrait, à terme, que les acteurs concernés développent la médecine de premier recours en ville de Fribourg.

Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR). Excusez-moi, ma question était de savoir s'il y a un impact financier.

Rugo Claudio (PA). Ce problème récurrent est mondial. Il est connu qu'en Afrique, il manque beaucoup de médecins. Cuba, par exemple, prête ses médecins en Afrique. Cuba prête ses médecins dans le monde entier. Au cas où vous auriez besoin de médecins, vous pourriez faire une demande au Ministère cubain qui forme énormément de médecins. Leur spécialité, c'est aussi l'ophtalmologie. Par contre, pour ne pas avoir recours au médecin, je vous recommande aussi de revoir votre alimentation carnée qui contient beaucoup de toxines.

Zurich Simon (PS). Pour répondre à Mme E. Schneuwly-Aschwanden, je pense que ce postulat n'a pas d'autres coûts que celui d'un traitement habituel d'un postulat, c'est-à-dire son examen et la rédaction d'un rapport et d'éventuelles mesures liées à l'exécution d'une table ronde ou d'une conférence ou que sais-je.

Vote sur la recevabilité

C'est par 48 voix contre 5 et 12 abstentions que le Conseil général accepte la recevabilité du postulat n° 93.

Ont voté Oui: 48 Abate Vincenzo (Verts), Allenspach Christoph (PS), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (PDC-PVL), Casabene Thévoz Anne (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (PDC-PVL), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), Cudré-Mauroux Stéphane (PS), de Reyff Charles (PDC-PVL), Dupré Bernard (UDC), Fasel Blaise (PDC-PVL), Fessler Raphaël (PDC-PVL), Feyer Jean-François (PDC-PVL), Gander Daniel (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Hayoz Jérôme (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kilde Gisela (PDC-PVL), Krienbühl David (PLR), Li Rosi Michaël (UDC), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (PDC-PVL), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Mendez Monica (Verts), Menétrey Fabienne (Verts), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Ragusa Francesco (Verts), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rugo Claudio (PA), Sabino Sandra (PS), Uldry José (UDC), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zurich Simon (PS)

Ont voté Non: 5 Aebischer David (PLR), Bettin Christophe (PLR), Gex Océane (PLR), Marchioni Pierre (UDC), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR)

Se sont abstenus: 12 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Altermatt Bernhard (PDC-PVL), Dreyer Jean-Luc (PDC-PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Giller Christophe (UDC), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Murith Simon (PDC-PVL), Page Maurice (CG-PCS), Python Jean-Frédéric (PDC-PVL), Richard Claude (PDC-PVL), Sacerdoti Alexandre (PDC-PVL)

N'ont pas voté: 6 Ayer Caroline (PS), Heimgärtner Eva (CG-PCS), Liaudat Geneviève (PS), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Stevan Nicolas (PS)

Vote sur la transmission

Le Conseil général décide, par 48 voix contre 6 et 11 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 93 de Mme et MM. Simon Zurich, Corinne Margalhan-Ferrat et François Miche.

Ont voté Oui: 48 Abate Vincenzo (Verts), Allenspach Christoph (PS), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (PDC-PVL), Casabene Thévoz Anne (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (PDC-PVL), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), Cudré-Mauroux Stéphane (PS), de Reyff Charles (PDC-PVL), Dupré Bernard (UDC), Fasel Blaise (PDC-PVL), Fessler Raphaël (PDC-PVL), Gander Daniel (UDC), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Hayoz Jérôme (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jungo Adeline (PS), Khamel Seewer Naïma (PS), Kilde Gisela (PDC-PVL), Krienbühl David (PLR), Li Rosi Michaël (UDC), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (PDC-PVL), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Mendez Monica (Verts), Menétrey Fabienne (Verts), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Murith Simon (PDC-PVL), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Ragusa Francesco (Verts), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rugo Claudio (PA), Sabino Sandra (PS), Uldry José (UDC), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Zurich Simon (PS)

Ont voté Non: 6 Aebischer David (PLR), Bettin Christophe (PLR), Gex Océane (PLR), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Se sont abstenus: 11 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Altermatt Bernhard (PDC-PVL), Dreyer Jean-Luc (PDC-PVL), Feyer Jean-François (PDC-PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Marchioni Pierre (UDC), Page Maurice (CG-PCS), Python Jean-Frédéric (PDC-PVL), Richard Claude (PDC-PVL), Sacerdoti Alexandre (PDC-PVL)

N'ont pas voté: 6 Ayer Caroline (PS), Heimgärtner Eva (CG-PCS), Liaudat Geneviève (PS), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Stevan Nicolas (PS)

- n° 94 von Frau Gisela Kilde (CVP/GLP), die den Gemeinderat ersucht zu prüfen, ob Bücherboxen für Kinder auf öffentlichen Spielplätzen aufgestellt werden können

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. Der Gemeinderat stimmt der Überweisung dieses Postulates zu.

Kilde Gisela (PDC-PVL). Je vais faire court. Ce postulat peut être compris comme la concrétisation du postulat de ma collègue M.-C. Rey-Baeriswyl en matière de réutilisation des livres d'enfants.

Seit Frühling 2016 existieren auf privatem Grund Bücherboxen - aus heutiger Sicht ein voller Erfolg. Bisläng werden darin Bücher für Erwachsene angeboten. Ein entsprechendes Angebot für Kinder ist nicht vorhanden. Noch mehr als bei Erwachsenen wechseln bei Kindern die Lesebedürfnisse. Jedes Alter verlangt nach anderen Leseangeboten. Um Kindern aus allen Schichten den Zugang zu Büchern zu ermöglichen, zum Lesen zu animieren und auch die Zirkulation zu erleichtern, zielt dieses Postulat darauf, zu untersuchen ob Bücherboxen für Kindern auf öffentlichen Spielplätzen aufgestellt werden können und wie die Gemeinde dies allenfalls unterstützen könnte.

Vote

Le Conseil général décide, par 62 voix contre 0 et 3 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 94 de Mme Gisela Kilde.

Ont voté Oui: 62 Abate Vincenzo (Verts), Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Aebischer David (PLR), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (PDC-PVL), Bettin Christophe (PLR), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (PDC-PVL), Casabene Thévoz Anne (PS), Casazza Raphaël (PLR), Cattaneo Anne-Elisabeth (PDC-PVL), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), Cudré-Mauroux Stéphane (PS), Dreyer Jean-Luc (PDC-PVL), Dupré Bernard (UDC), Fasel Blaise (PDC-PVL), Fessler Raphaël (PDC-PVL), Gander Daniel (UDC), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Giller Christophe (UDC), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Hayoz Jérôme (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jungo Adeline (PS), Khameel Seewer Naïma (PS), Kilchenmann Emmanuel (UDC), Kilde Gisela (PDC-PVL), Krienbühl David (PLR), Li Rosi Michaël (UDC), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (PDC-PVL), Marchioni Pierre (UDC), Margalhan-Ferrat Corinne (PS), Mendez Monica (Verts), Menétrey Fabienne (Verts), Miche François (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Mosoba Immaculée (PS), Moussa Elias (PS), Murith Simon (PDC-PVL), Page Maurice (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (PDC-PVL), Ragusa Francesco (Verts), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Richard Claude (PDC-PVL), Roelli Claire (PS), Rugo Claudio (PA), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (PDC-PVL), Uldry José (UDC), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Wolhauser Jean-Pierre (PLR), Zurich Simon (PS)

Ont voté Non: 0

Se sont abstenus: 3 de Reyff Charles (PDC-PVL), Feyer Jean-François (PDC-PVL), Schneuwly-Aschwanden Eleonora (PLR)

N'ont pas voté: 6 Ayer Caroline (PS), Heimgärtner Eva (CG-PCS), Liaudat Geneviève (PS), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Rossi Carré Alexandra Maria (PS), Stevan Nicolas (PS)

13. Réponses aux questions

- n° 100 de M. Christoph Allenspach (PS) relative à la situation du stationnement dans le quartier du Bourg

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité. En accord avec l'auteur de la question, il s'avère que les larges débats concernant le crédit d'étude pour requalification du Bourg ont donné toutes les réponses aux question.

- n° 101 de M. Christoph Allenspach (PS) relative au besoin futur en places de stationnement au sein de la commune de Fribourg

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité. Les besoins en places de stationnement n'ont jusqu'ici jamais été chiffrés pour l'ensemble du territoire communal.

Lorsque l'on emploie aujourd'hui la politique communale de stationnement, on calcule les besoins d'un projet en se basant sur les surfaces brutes de plancher à construire et sur l'affectation prévue pour ces surfaces. Sur la base de ces informations, on détermine ensuite le nombre d'habitants et d'employés projetés, qui permettent au final de fixer le besoin en stationnement pour le projet. Si l'on souhaitait appliquer cette manière de procéder à l'ensemble du territoire communal, il faudrait recenser toutes les surfaces de tous les bâtiments construits en ville et connaître leurs affectations. Ces données sont théoriquement disponibles, mais un tel travail n'a jamais été envisagé.

On peut toutefois procéder par approximation. Il y a aujourd'hui environ 38'800 habitants et moins de 30'000 emplois en ville de Fribourg. En se basant sur la moyenne des fourchettes de valeur utilisées dans l'application de la politique communale de stationnement, on obtient les ordres de grandeur suivants:

- environ 10'400 places de stationnement pour couvrir les besoins des habitants;
- environ 5'000 places de stationnement pour couvrir les besoins des emplois.

Nous arrivons donc à un total de 15'400 places pour couvrir les besoins des habitants et emplois de la ville de Fribourg. Mais cette approximation ne tient pas compte des visiteurs-clients pour les sites tels que les commerces, restaurants, hôtels, complexes sportifs, etc., qui ont besoin de places visiteurs pour fonctionner. Nous n'avons pas de données précises pour chiffrer ces besoins, mais on peut les estimer à quelques milliers de places pour l'ensemble de la ville.

Au 31 décembre 2016, il y avait un total de 34'200 places de stationnement sur le territoire communal (places privées et publiques). Ce chiffre est donc largement supérieur à la demande, ce qui n'est pas étonnant puisqu'une grande partie de ces places, qui sont privées, ont été construites durant les décennies 50 à 90, à une période où il n'y avait pas de politique communale de stationnement. Une analyse des préavis des demandes de permis de construire de cette époque démontre qu'il était alors normal d'encourager la création d'un maximum de places de stationnement, par peur que les projets ne couvrent pas leurs besoins et que les voitures stationnent ensuite sur la voirie où le stationnement était majoritairement gratuit (zone blanche).

L'urbanisation des quartiers modernes tels que le Schoenberg, Beaumont et Torry a généré la construction d'un nombre de places de stationnement surdimensionné. A contrario, les quartiers anciens, qui n'ont presque pas de garages ou parkings en ouvrage, ont très peu de places et ont un fonctionnement que l'on peut parfois comparer à des écoquartiers. C'est le cas du Bourg, de l'Auge, du quartier d'Alt et, dans une certaine mesure, du quartier de la Neuveville. La surcapacité des infrastructures de stationnement n'est donc pas uniforme en ville et chaque quartier a des caractéristiques qui lui sont propres.

Depuis l'introduction de la politique communale de stationnement en 1993, révisée en 2005, on peut constater que cet outil a d'abord permis de stabiliser l'offre en stationnement, puis de la réduire légèrement, malgré la densification. Entre 2006 et 2016, on dénombre une diminution de 400 places de stationnement sur le territoire communal. La politique communale de stationnement est donc un

outil qui a fait ses preuves et qui sera encore amélioré dans le cadre de la révision du PAL, mais sans bouleversement majeur et dans la continuité de ce qui se pratique aujourd'hui. Pour rappel, la politique de stationnement est applicable sur des nouveaux projets, ou des transformations de bâtiments existants, mais pas sur les situations acquises, où les propriétaires sont au bénéfice d'un droit acquis justement. L'assainissement du stationnement en ville prend donc du temps et va continuer à s'étaler sur plusieurs décennies.

Enfin, il convient de préciser que les efforts de la Ville de Fribourg ne sont pas suivis au niveau de l'Agglomération. Le PA2 et le PA3 précisent que le stationnement est un levier important pour permettre de maîtriser le trafic, favoriser le report modal et améliorer la qualité de vie. Malgré cela, les communes de l'Agglomération, mis à part la ville de Fribourg, refusent d'appliquer cette approche volontariste. Ce problème a été mis en évidence dans le rapport d'examen de la Confédération sur le PA3 du 14 septembre 2018 et avait déjà été souligné dans le rapport d'examen du PA2.

Allenspach Christoph (PS). Je suis satisfait de la réponse, même si la réponse se base sur un malentendu. En effet, la question qui a été posée il y a quelque temps déjà concernait le Bourg, donc elle n'était plus d'actualité. Malgré que je suis d'accord, bien entendu, avec l'analyse qui a été faite, et avec le fait de dire que la pratique était beaucoup trop généreuse dans le passé. En outre, le fait d'essayer de diminuer ces places de stationnement va nous décharger de certains problèmes de mobilité que nous connaissons toutes et tous.

- n° 105 de M. Claudio Rugo (PA) au sujet de la position du Conseil communal quant à la version du Bureau du Conseil général et celle du Parti des artistes relative à son expulsion de séance et au jugement rendu le 12 septembre 2018 par le Préfet de la Sarine

Steiert Thierry, Syndic. Je serai relativement bref dans la mesure où la question de M. le Conseiller général C. Rugo porte sur des éléments qui ne sont pas vraiment de nature à être portés dans un tel instrument parlementaire.

Pour ce qui est de la première question dans laquelle le Conseiller général C. Rugo nous soumet deux versions de faits qui se sont déroulés au sein du Conseil général, lors d'une séance plénière, le Conseil communal n'a pas à trancher entre ces deux versions évoquées par le Conseiller général C. Rugo et il ne répond donc pas à cette question.

Pour ce qui est de la deuxième question qui portait sur l'étude scientifique de sociologues que j'avais mentionnée dans une intervention précédente, j'ignore si cette étude s'étend aussi au collectif mais je vous invite, M. C. Rugo, à faire vous-même une recherche sur Internet, par exemple, pour tomber sur l'étude du Professeur de psychologie sociale Peter Stieglitz de l'Université de Vienne. Ce dernier a d'ailleurs constaté que les hommes mentent plus lorsqu'il s'agit de leur travail, la voiture ou les activités sportives, alors que les femmes mentiraient plutôt au sujet de leur âge, de leur poids ou de leurs achats. (Rires).

S'agissant de la troisième et de la quatrième question, je dirais qu'elles sont suggestives et elles ont pour objectif de mélanger un instrument parlementaire avec des intérêts privés du Conseiller général C. Rugo dans le cadre de ses relations litigieuses avec des représentants des autorités exécutives ou législatives. Le Conseil communal n'a donc pas à répondre à de telles questions et il y renonce.

Le Président. Merci M. le Syndic. M. C. Rugo êtes-vous satisfait de la réponse? Merci de répondre brièvement.

Rugo Claudio (PA). Parfois, poser la question c'est y répondre.

Le Président. Merci pour cette brièveté.

14. Divers

A. Nouvelle proposition

- n° 8 de M. Claudio Rugo (PA) demandant au Bureau du Conseil général d'étudier la possibilité que le versement des jetons de présence soit conditionné à une prise de parole d'une minute semestrielle minimum au Conseil général

Claudio Rugo (PA).

Développement de la proposition

En mars 2017, le Conseil général examinait avec minutie le plafonnement du temps de parole des Conseillères et Conseillers généraux "par le haut" (cf. PV n° 8a du 28 mars 2017, p. 629-632, révision du RCG Art. 50). La proposition n° 8 aborde, dans un certain sens, le sujet exprimé par M. le Conseiller général Pascal Wicht, mais dans le sens opposé.

Afin d'éviter l'attitude passive des Conseillers généraux aux séances qui, à ce titre, se subordonnent au(x) ténor(s) respectif(s) de chaque parti; le dépositaire de cette proposition demande l'ajout de l'article suivant au règlement du Conseil général:

Art. 77 5) Le versement des jetons de présence des conseillères générales et des conseillers généraux est conditionné à une prise de parole d'une minute minimum par semestre au Conseil général de la Ville de Fribourg.

Au sein des communautés de gorilles, le comportement du mâle dominant, régissant faits et gestes de chacun, est à l'heure actuelle étudié et bien compris par d'éminents scientifiques.

Afin de favoriser le "dialogue horizontal", échappant à la logique des chefs et petits-chefs, le but visé par cette proposition est un élargissement de la pensée démocratique au sein du Conseil général.

Chaque Conseiller-ère représente un pourcentage de la population qui l'a élu-e. La représentation peut être virtuelle sur le site Internet ville-fribourg.ch, visuelle par l'image, gestuelle par le vote, et présentement sonore par cette prise de parole minimale.

Une attestation médicale peut soustraire à cette close, le(la) Conseiller(ère) muet(te) ou momentanément aphone.

Extrait du PV n° 8a du 28 mars 2017, pp. 629-632:

Wicht Pascal (UDC). La question de la longueur des interventions est une sorte de serpent de mer du Conseil général qui, périodiquement, revient à la surface. Pour autant, nous n'avons, à ma connaissance, jamais eu l'occasion de voter sur cette question et nous pensons que la révision partielle du RCG est l'occasion de faire ceci une bonne fois pour toute. C'est la raison de cet amendement cosigné par Mme E. Schneuwly-Aschwanden, MM. J.-F. Feyer et V. Pfister dont la formulation est la suivante:

"¹ Les interventions ne doivent pas dépasser cinq minutes. Cette règle ne s'applique ni à la Présidence, ni aux rapporteur-e-s, ni aux membres du Conseil communal". Un alinéa qui reprend l'art. 125 de la loi sur le Grand Conseil, mutatis mutandis.

- Amendement refusé: (46 contre – 18 pour – 10 abstentions).

La décision quant à la transmission de cette proposition sera prise lors d'une prochaine séance.

B. Nouveaux postulats

- n° 95 de M. Claudio Rugo (PA) demandant au Conseil communal d'étudier la mise en œuvre d'une Première action humanitaire citadine en vue d'accueillir cinquante migrants

Rugo Claudio (PA).

Développement du postulat

Alors qu'à Fribourg "les jours coulent comme un long fleuve tranquille", le postulant demande au Conseil communal d'étudier la mise en œuvre d'une première action humanitaire citadine en vue d'accueillir cinquante migrants; et par là-même remplir un tant soit peu le signifiant de cette magnifique ville qui se veut libre.

"À quoi (me) sert toute la richesse, si elle ne peut être partagée?"

Les règles internationales et nationales (et cantonales) nous gardent bien au chaud; en particulier celles qui stipulent que tout migrant doit déposer sa demande dans le premier pays européen foulé (Europe qui *de facto* a réussi à négocier avec le fin limier turc une extension territoriale au sud-est). À moins qu'en montgolfière ces derniers arrivent en Suisse comme Jules Verne l'eusse imaginé, la probabilité qu'un migrant ou qu'une migrante remplisse la condition *sine qua non* ci-dessus est proche de zéro.

Certes, nous pourrions ruser les instances administratives de la Berne fédérale, en inscrivant quelques candidats en tant que joueurs étrangers du hockey-club Gottéron ou des champions bien

dans leurs baskets (trois trophées remportés cette année). En aparté, aux dieux grecs nous avons emprunté - à titre gratuit - le nom "Olympique".

Fribourg, par cette action certes symbolique, montrerait un brin d'humanité dans ce monde où les barrières mentales se dressent comme au temps des forteresses. Les remparts de notre cité n'en sont qu'un vestige, dixit notre archéologue M. Gilles Bourgarel. Les étrangers se prénommaient Heinz le Bernois, Hervé le Savoyard, Luther le protestant ou Jean le calviniste.

Le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) joue son rôle de centre de tri - tri ô combien arbitraire - et ne baisse le pont-levis qu'à de rares occasions chèrement négociées: fils "Mobutu", oncle de Bachar el-Assad ou princes d'Arabie saoudite résidant à l'année dans les suites genevoises. Rappelez-vous: on déroulait le tapis rouge pour le fils Kadhafi, interviewé par notre gentil Darius sur la SSR. Même des artistes trouvaient ou trouvent refuge à Gstaad (Johnny, Polanski); les tennismen ayant une légère préférence pour la côte lémanique (Noah, Monfils, Tsonga).

Sur nos terres, les permis sont principalement octroyés en considérant les besoins de l'économie fribourgeoise et non en regard des flux migratoires.

Coïncidence ou ironie de l'histoire fribourgeoise, le commerce a pris lieu et place aux Portes-de-Fribourg. Non pas à Granges-Paccot, mais ici entre Manor et l'Équilibre, là où naguère passaient nos remparts, notre frontière. À ce titre, dans un élan de solidarité sociale, baissions aussi le pont-levis. Ouvrons de temps à autre les Portes de Morat ou de Berne.

Aussi, sans compter sur les voix de la discorde (et sans les nommer aussi), j'espère que vous accepterez cette motion déposée sous forme de postulat; dernier instrument parlementaire selon les dires prononcés à mi-voix par notre vénéré Syndic. "Another Break in the Wall", chanson-culte associée à la destruction du mur de Berlin, il y a peu. Septante ans ont passé pour qu'Angela rachète l'honneur des Allemands.

Comme le chante Léo Ferré: la larme à l'œil, je fais le deuil...

Pour une des rares fois, le Parti des artistes vous demande de soutenir ce postulat non pas pour des raisons partisans, mais avec celles qui font de chacun, de chacune - comme l'est chaque migrant*, chaque migrante*- un propre individu guidé par son cœur.

*Au risque de perdre sa précieuse vie, capable d'affronter tous les dangers: haute mer en pneumatique, vols comme viols, et son pire ennemi... l'homme.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 96 de MM. Christoph Giller (UDC) et Pierre-Alain Perritaz (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de renommer la salle d'instruction au 1^{er} étage du bâtiment du Feu en salle "Philippe Jordan"

Giller Christoph (UDC).

Développement du postulat

Le Commandant Philippe Jordan nous a quitté le 25 janvier dernier. Il avait consacré 40 ans de sa vie au Bataillon des sapeurs-pompiers de la Ville de Fribourg, dont 17 en tant que Commandant. En son hommage, nous demandons au Conseil communal d'étudier la possibilité de renommer la salle d'instruction sise au 1^{er} étage du bâtiment du feu à la route de l'Aurore 4 en salle "Philippe Jordan".

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 97 de M. Pierre-Alain Perritaz (PS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de déplacer l'arrêt de bus "Flixbus" de la rue Louis-d'Affry vers le site de Saint-Léonard

Perritaz Pierre-Alain (PS).

Développement du postulat

Une autorisation a été donnée par le Conseil communal à l'entreprise Flixbus pour venir déposer et chercher ses clients à la rue Louis-d'Affry, juste derrière la Gare de Fribourg. Cette compagnie vient 4 fois par jour à cet endroit qui est situé assez loin de l'autoroute, contrairement aux autres villes de Suisse romande. De plus, plusieurs de ses clients se font déposer par des tiers à cet endroit, ce qui augmente encore plus le trafic indésirable au centre-ville. Ce postulat demande d'étudier la possibilité de déplacer cet arrêt de bus vers le site de Saint-Léonard. Cela éviterait une surcharge de trafic non-désirée et permettrait à ce cariste d'être plus vite sur l'autoroute pour continuer son parcours. De plus, Flixbus a déjà son arrêt au Chemin Saint-Léonard.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

C. Nouvelles questions

- n° 106 de Mme Marine Jordan (PS) relative à la subvention de 15'000 francs octroyée par la Ville de Fribourg pour le spectacle son et lumière "La Petit Prince" dans le cadre du Rendez-vous Bundesplatz 2018

Jordan Marine (PS). Nous avons pu lire dans la dernière édition du 1700 que la Ville de Fribourg a décidé d'octroyer une subvention de 15'000 francs au spectacle "Le Petit Prince" qui a eu lieu actuellement à la Bundesplatz, à Berne.

Ce projet est financé par le pour-cent culturel Migros, et les principaux partenaires ont tous un lien

évident avec Berne. Au sein des sponsors publics bernois, le subventionnement a été largement débattu et justifié par le fait de retombées économiques au moins équivalentes, notamment pour la restauration.

Ma question ici est sans aucun lien avec la qualité du spectacle, mais je souhaiterais savoir quelles sont les raisons et les critères qui ont permis à cet événement de bénéficier du montant de 15'000 francs de la part de la Ville de Fribourg.

Steiert Thierry, Syndic. Effectivement, la Ville de Fribourg a accepté de soutenir le spectacle Rendez-vous Bundesplatz, qui a pour thème cette année le Petit Prince, pour la simple raison que Fribourg est la seule ville en Suisse qui a un lien direct et réel avec Antoine de Saint-Exupéry. Durant deux ans, les organisateurs de Rendez-vous Bundesplatz ont abordé la Ville de Fribourg dans ce contexte-là. Ils nous ont proposé de nous offrir une certaine visibilité, premièrement lors de la conférence de presse qui a été organisée la veille de la première, le 18 octobre dernier, puis le soir de la première, le 19 octobre. Nous avons eu une bonne visibilité. Nous avons aussi pu rendre attentifs les représentants de la presse présents à cette conférence de presse au sujet des parcours Saint-Exupéry offerts en ville de Fribourg et, de manière générale, à la vie d'Antoine de Saint-Exupéry à Fribourg. Cela représentait une opportunité intéressante pour la Ville de Fribourg. C'est la raison pour laquelle nous avons accepté de soutenir ce spectacle.

Jordan Marine (PS). Je suis satisfaite de la réponse.

- n° 107 de M. Simon Murith (PDC/PVL) relative au nombre d'accidents par année impliquant des piétons et des cyclistes dans le quartier de Jura-Torry-Miséricorde depuis l'ouverture du pont de la Poya et aux mesures de sécurité envisagées par le Conseil communal pour le réduire

Murith Simon (PDC/PVL). Le Rapport de gestion nous montre que les accidents impliquant des piétons sont en diminution et c'est à saluer. Après un passage de 14 à 24 accidents en 2014 et 2015, il y en a eu 22 en 2016. Concernant les cyclistes, le rapport chiffre le nombre d'accidents à 16 en 2016. Si l'augmentation entre 2013 et 2016 n'est que de 5, il s'agit toutefois d'une augmentation de 45% et la corrélation qui est faite dans le rapport entre l'augmentation du nombre de cyclistes et d'accidents est totalement spéculative puisque l'augmentation de 45% ne se répercute certainement pas sur l'augmentation des nombres d'usagers de cyclistes. L'explication plus plausible réside plutôt dans la surcharge du trafic et le comportement des usagers. Ces statistiques, bien qu'intéressantes ne nous informent malheureusement pas sur les zones à risque, alors que certains quartiers ont été plus fortement touchés que d'autres ces dernières années par des augmentations du trafic. C'est en particulier le cas du quartier Jura - Torry - Miséricorde, suite à l'ouverture du pont de la Poya, lequel a créé un report de trafic important, qui plus est devant l'école primaire du Jura et du CO de langue allemande.

D'où les questions suivantes:

- Quel est le nombre d'accidents impliquant des piétons et des cyclistes dans le quartier Jura-Torry-Miséricorde, plus particulièrement sur l'axe Avenue du Général-Guisan – Route Sainte-Thérèse – Route du Jura, par année depuis l'ouverture du Pont de la Poya? Y a-t-il une augmentation par rapport à l'époque antérieure à cette ouverture?

- Quelles mesures de sécurité seront entreprises à court terme pour éviter ces accidents?
- Quels sont les comptages actuels de trafic pour ce quartier et, le cas échéant, quelles mesures vont être prises afin de respecter le Plan directeur partiel des transports lié au projet Poya et faire revenir le trafic dans une mesure proportionnée à ce qu'il était avant l'ouverture du pont?

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité. Je répondrai de manière circonstanciée lors de la prochaine séance.

Il sera répondu à cette question lors de la prochaine séance.

- n° 108 de MM. Daniel Gander et Emmanuel Kilchenmann (UDC) relative à l'utilisation abusive de la messagerie électronique du Conseil général par des associations

Gander Daniel (UDC). L'ATE utilise depuis quelques années la messagerie électronique du Conseil général ou celui de la Commune de Fribourg pour inviter les Conseillères et Conseillers généraux à prendre part à l'assemblée générale de ladite association.

1. Est-ce normal que ce réseau de l'institution soit utilisé par une association ou d'autres représentants d'associations pour convoquer, informer et inviter leurs membres ou la population? Ceci est d'autant plus problématique dès lors que dite association combat systématiquement la politique du Conseil communal (dernier exemple: place de la Gare et parking des Grands-Places).
2. Qui, du personnel de la Commune, prend la décision d'autoriser dite association ou d'autres représentants à pouvoir agir par ce moyen de communication de l'institution qu'est le Conseil général?
3. Que compte faire le Conseil communal à ce sujet?
4. Est-ce que des sanctions seront prises envers le ou les commanditaires?

Steiert Thierry, Syndic. De toute façon, on ne pourra pas répondre à cette question ce soir. Je pense qu'il faudra d'abord examiner à qui il appartient de répondre: au Bureau du Conseil général ou à l'Exécutif? Je pense qu'il faudra examiner ceci et vérifier si la supposition des Conseillers généraux Gander et Kilchenmann est juste. On ne peut pas le confirmer aujourd'hui, puisque l'on ne sait pas si l'ATE a tout simplement été chercher elle-même ces adresses. En effet, on peut imaginer que la nomenclature est la même pour tous les membres du Conseil général. Ainsi, il suffit de connaître le prénom et le nom d'un membre du Conseil général pour y ajouter la nomenclature et envoyer des mails à tout va. Ceci ne serait pas contrôlable et ne serait pas consécutif à une autorisation formelle donnée par l'Exécutif ou par le Législatif. C'est une question que nous allons étudier et nous y répondrons à la prochaine séance.

Il sera répondu à cette question lors de la prochaine séance.

- n° 109 de Mme Anne-Elisabeth Cattaneo-Python (PDC/PVL) relative aux mesures envisagées par le Conseil communal pour réduire les nuisances sonores nocturnes au Parc des Maggenberg

Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (PDC/PVL). Ich wurde von Anwohnern des Maggenbergparks angefragt dem Gemeinderat die folgende Frage zu stellen:

Was gedenkt der Gemeinderat zu tun, um die nächtlichen Ruhestörungen nach 22 Uhr zum Erliegen zu bringen oder auf französisch quelle solution efficace le Conseil communal pense entreprendre pour assurer le repos après 22 heures pour les riverains du parc Maggenberg.

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité. Je commencerai par relativiser. Je pense que les conditions météorologiques actuelles vont certainement calmer la situation. Néanmoins, ce n'est pas une bonne réponse.

Nous avons eu des réclamations et nous les avons transmises à la Police cantonale et à la Police de proximité, afin que des efforts soient effectués. Ceux-ci se feront bien entendu en collaboration avec les effectifs de la Police locale. Nous allons réaliser ensemble des passages préventifs. Bien entendu qu'à l'approche des beaux jours, en 2019, nous allons également à nouveau analyser la situation. Voilà ce que je peux vous dire, Mme Cattaneo-Python, à l'heure actuelle.

Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (PDC/PVL). Je suis satisfaite de la réponse. On verra la suite.

- n° 110 de Mme Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS) relative à l'intérêt de la Ville de Fribourg à contribuer à la pérennisation de la valorisation de ses enceintes, de ses tours et fortifications médiévales

Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS). A la suite du retrait de mon postulat, je propose simplement quatre questions pour comprendre l'intérêt de la Ville à la pérennisation des remparts:

1. Quels sont les intérêts et les motivations de la Ville à contribuer à cette pérennisation?
2. Quels engagements la Ville entend-elle assumer pour coopérer avec le Canton, notamment en ce qui concerne la faisabilité et le co-financement des accès durables aux remparts et constructions, qui sont sur le territoire communal?
3. Quelles coopérations, quel échéancier et quelle feuille de route sont envisagés?
4. Comment peut être pensée la répartition des financements et les responsabilités entre les partenaires (Canton, Fribourg Tourisme et Région, la Commune)? Les frais d'exploitation (ex: nettoyage et réparations, ouverture et fermeture, surveillance, etc.), les salaires du personnel requis?

Dietrich Laurent, Directeur des Finances. Votre question intervient un tout petit peu tôt. Le sujet a bien été évoqué lors d'une séance très récente entre certains membres du Conseil communal et du Conseil d'Etat, mais sans que ceux-ci puissent encore en informer leurs pairs. Ce qui est possible de dire pour l'instant est que, même si une évaluation formelle n'a pas encore été livrée, l'ouverture des remparts et des tours de la ville de Fribourg a eu un très grand succès, sans avoir encore pour l'instant les chiffres officiels. Il semble que la population, au même titre que nous-mêmes d'ailleurs, ait énormément de plaisir à cheminer et à admirer de nouveaux points de vue absolument splendides. Sur le fond donc, tous s'accordent sur le fait que cette expérience devrait se poursuivre. Le Conseil communal s'engagera dans l'entier de son cadre de compétence pour soutenir une nouvelle édition ou une pérennisation. Nous avons entamé une discussion formelle avec le Canton. Le Conseil communal vous propose donc de répondre de manière circonstanciée lors de la prochaine séance du Conseil général avec les informations qui seront à notre disposition à ce moment-là.

Il sera répondu à cette question lors de la prochaine séance.

- n° 111 de M. Raphaël Fessler (PDC/PVL) relative aux coûts de naturalisation facturés aux candidats en ville de Fribourg

Fessler Raphaël (PDC/PVL). La presse dominicale du 21 octobre dernier a attribué la première place à Fribourg - Canton et Ville - dans le classement des coûts de naturalisation. Cette "pole position" est négative pour l'image de la Ville et du Canton de Fribourg qui se réclament d'attractivité pour les entreprises et surtout pénalisante pour les candidats et plus particulièrement pour les familles qui aspirent à une naturalisation. Comment justifiez-vous les prix pratiqués en Ville de Fribourg?

Steiert Thierry, Syndic. L'expérience montre qu'il faut toujours se méfier de ce genre d'articles qui reposent parfois sur des chiffres lacunaires ou incomplets. En tout cas, ce que l'on peut dire aujourd'hui déjà, c'est que tout émolument pratiqué dans ce domaine comme dans d'autres du droit administratif est soumis au principe de l'équivalence de la couverture des coûts et du principe de la proportionnalité. Les tarifs pratiqués par la Ville de Fribourg s'inscrivent également dans ce cadre légal. Il n'y a rien de scandaleux aux tarifs qui sont appliqués. Nous allons vérifier ces chiffres et nous allons vous répondre de manière plus circonstanciée lors d'une séance ultérieure.

Il sera répondu à cette question lors de la prochaine séance.

Le Président. Aucune autre intervention, selon l'article 69 RCG, n'étant annoncée, je vous remercie pour votre coopération. Avant de clore la séance, je souhaite un très joyeux anniversaire à M. Guy-Noël Jelk. Joyeux Anniversaire! (Applaudissements).

La séance est levée à 23.31 heures.

Fribourg, le 19 novembre 2018/MM/nm/ib/jf

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président:

Le Secrétaire de Ville adjoint:

Julien VUILLEUMIER

Mathieu MARIDOR

La Secrétaire de Ville:

Catherine AGUSTONI

Annexes mentionnées.